

# La raffinerie, les vents et les coquelicots

## La marginalisation des critiques lors de la construction de la raffinerie de Collombey (1958-1963)

Nicolas CHACHEREAU

La construction d'une raffinerie contribuera, on s'en doute, d'une manière spectaculaire à l'industrialisation de notre canton quelque peu « sous-développé » par rapport aux grands cantons de Suisse allemande. [...] L'industrie appelle l'industrie. L'on peut ainsi espérer qu'une raffinerie à Aigle et une centrale nucléaire à Lucens seront le noyau de nouvelles régions industrielles. Cela nous permettrait de montrer quelque chose de nouveau aux visiteurs de l'exposition nationale en 1964!<sup>1</sup>

Le projet qui suscite au début de février 1959 autant d'espoirs chez un journaliste vaudois est celui d'un complexe industriel pétrolier situé dans la plaine du Rhône, dans la région d'Aigle. Un oléoduc acheminant du pétrole brut ravitaillera une raffinerie le transformant en produits pétroliers commercialisables (notamment de l'essence et du mazout). Une centrale produira de l'électricité en brûlant des huiles résiduelles du raffinage, qui pourra attirer également l'industrie pétrochimique fabriquant les substances les plus diverses à partir d'autres produits pétroliers. L'accueil positif réservé à ce plan peut ne pas surprendre, tant il a longtemps été admis que l'industrialisation et la croissance constituent des objectifs largement partagés au cours des « Trente Glorieuses ».

Pourtant, l'histoire environnementale récente a mis en garde contre l'idée de sociétés passées peu conscientes des conséquences écologiques ou sanitaires des techniques qu'elles adoptaient. De fait, les « Trente Glorieuses » elles-mêmes ont été

---

Cet article s'appuie sur des recherches rendues possibles par une bourse Vallesiana de soutien à la recherche du canton du Valais, ainsi que par une bourse Early Postdoc.Mobility du Fonds national suisse pour la recherche scientifique. Pour leurs commentaires, je remercie en outre Cédric Humair ainsi que mes collègues du Laboratoire d'histoire des sciences et des techniques de l'EPFL, en particulier Ion Mihailescu, Arthur Emile et Yohann Guffroy.

1. Henri STRANNER, « Le pipe-line et la raffinerie de pétrole d'Aigle ouvrent des perspectives intéressantes pour l'économie vaudoise, suisse et européenne », dans *Gazette de Lausanne*, 6 février 1959, p. 3.

moins aveugles qu'on ne le suppose souvent<sup>2</sup>. Les débats n'ont pas manqué non plus dans le cas des infrastructures pétrolières de la plaine du Rhône, dénonçant un risque de pollution de l'air et de l'eau. Pour certains, les critiques des nuisances des raffineries et des centrales au fioul appartiennent à une période pré-écologique, à de « longues années 1950 » qui précéderaient une première émergence d'une compréhension plus globale de l'environnement au début des années 1970<sup>3</sup>. Sans nier la pertinence de cette césure<sup>4</sup>, force est de constater que, « pré-écologiques » ou non, les critiques adressées aux projets pétroliers ont eu un poids certain. La décision de construire des centrales nucléaires en Suisse a d'ailleurs été accélérée par l'opposition aux centrales thermiques dites « conventionnelles », c'est-à-dire produisant de l'électricité grâce au charbon ou surtout au pétrole<sup>5</sup>.

Or, si certains projets suisses de raffineries de pétrole ou de centrales thermiques sont abandonnés, celui de la plaine du Rhône voit le jour. Initialement prévue à Aigle, sur sol vaudois, la raffinerie ouvre finalement à Collombey en 1963, où elle fonctionne jusqu'en 2015. Elle est aujourd'hui en cours de démantèlement. Une centrale thermique est quant à elle réalisée à Vouvry, au lieu-dit « Chavalon » (inauguration en 1967, fermeture en 1999). Au vu des critiques souvent virulentes, la réalisation de ces infrastructures interroge. Le présent article suit donc les invitations d'un certain nombre de travaux récents à questionner « les agencements qui rendent possible – ou font obstacle à – l'implantation ou le maintien des activités pétrolières »<sup>6</sup>, à comprendre comment, malgré les nuisances, les populations riveraines d'industries polluantes acceptent leur présence. Dans le cas de la branche pétrolière, la sociologie et les « science and technology studies » ont mis en évidence, parmi d'autres facteurs du consentement des populations, la difficulté de la mobilisation collective, le coût moral et le risque que représente pour les riverains la critique de leur propre lieu de vie, l'incertitude quant aux dangers sanitaires liés aux pollutions, ainsi que l'habileté de la communication des experts employés par les entreprises concernées<sup>7</sup>.

---

2. Céline PESSIS, Sezin TOPÇU, Christophe BONNEUIL (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses » : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

3. Arne ANDERSEN, Jakob TANNER, « Die Gleichzeitigkeit von Sparsinn und Wegwerfmentalität », dans Arne ANDERSEN (dir.), *Perlon, Petticoats und Pestizide : Mensch-Umwelt-Beziehung in der Region Basel der 50er Jahre*, Basel, Friedrich Reinhardt Verlag, 1994, p. 134-139.

4. Patrick KUPPER, « Die '1970er Diagnose'. Grundsätzliche Überlegungen zu einem Wendepunkt der Umweltgeschichte », dans *Archiv für Sozialgeschichte*, 43 (2003), p. 325-348.

5. Patrick KUPPER, *Atomenergie und gespaltene Gesellschaft : die Geschichte des gescheiterten Projektes Kernkraftwerk Kaiseraugst*, Zürich, Chronos, 2003, p. 36-60. Tobias WILDI, *Der Traum vom eigenen Reaktor : die schweizerische Atomtechnologieentwicklung 1945-1969*, Zürich, Chronos, 2003, p. 190-192.

6. Renaud BÉCOT, Gwenola LE NAOUR, « De Seveso à Lubrizol : sociétés, travail et santé dans l'ombre des fumées pétrochimiques », dans Renaud BÉCOT, Gwenola LE NAOUR (dir.), *Vivre et lutter dans un monde toxique : violence environnementale et santé à l'âge du pétrole*, Paris, Editions du Seuil, 2023, p. 7-47, ici p. 30.

7. Javier AUYERO, Débora Alejandra SWISTUN, *Flammable : environmental suffering in an Argentine shantytown*, New York-Oxford, Oxford University Press, 2009. Gwen OTTINGER, *Refining Expertise : How*

Cet article met l'accent sur les discussions qui précèdent la mise en service des installations pétrolières de la plaine du Rhône. L'attention porte sur la dynamique de la discussion publique, et sur les efforts déployés par les partisans du projet pour y faire face. En s'inspirant des travaux sur le « gouvernement de la critique » dans le cas du nucléaire<sup>8</sup>, il s'agit de s'interroger sur les instruments et arguments ayant permis de marginaliser les oppositions. Un facteur qui a beaucoup retenu l'attention ces dernières années, le financement par les milieux industriels de recherches semant le doute sur certains résultats scientifiques, importe peu dans le cas qui nous occupe. Plus tard, il y aura bel et bien une telle fabrique de l'incertitude concernant les pluies acides, dues aux émissions de dioxyde de soufre<sup>9</sup>. Tout au début des années 1960, à l'échelle locale, dans le débat qui entoure une installation précise, les défenseurs du projet ne cherchent guère à semer le doute sur un mécanisme d'ordre universel et tentent avant tout de gagner la confiance du public.

Or, leurs tactiques et leurs arguments évoluent en fonction de la définition collective du problème, définition qui change elle-même selon les arènes qui en discutent. Dans les espaces discrets où se réunissent experts, décideurs politiques et responsables de l'entreprise, la compréhension des enjeux peut différer assez nettement de celle qui se dessine dans les moments de controverse publique<sup>10</sup>. Pour comprendre les efforts de marginalisation des critiques, il s'agit donc d'interroger les facteurs qui mènent ou non à la publicisation, voire à la médiatisation, des objections quant à la construction de la raffinerie et de la centrale thermique de la plaine du Rhône.

L'évolution des relations, voire des rapports de force, entre les acteurs concernés par le projet, constitue à n'en pas douter un des facteurs importants d'émergence de débats publics<sup>11</sup>. Un groupe pétrolier étranger, l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi), entreprise de l'Etat italien, est à l'origine du projet. Ce n'est toutefois pas le protagoniste qui nous intéressera le plus. L'ENI, cherchant à construire un pipeline à travers les Alpes pour rejoindre la Bavière<sup>12</sup>, entre en effet en contact avec la Société financière

---

*Responsible Engineers Subvert Environmental Justice Challenges*, New York, New York University Press, 2013. Barbara L. ALLEN, *Uneasy alchemy : citizens and experts in Louisiana's chemical corridor disputes*, Cambridge Mass, The MIT Press, 2003.

8. Sezin TOPÇU, *La France nucléaire : l'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil, 2013.

9. Naomi ORESKES, Erik M. CONWAY (trad. Jacques TREINER), *Les marchands de doute : ou comment une poignée de scientifiques ont masqué la vérité sur des enjeux de société tels que le tabagisme et le réchauffement climatique*, Paris, le Pommier, 2021<sup>2</sup> [édition originale en anglais, 2010], p. 139-210. Rachel Emma ROTSCCHILD, *Poisonous Skies : Acid Rain and the Globalization of Pollution*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 2019, p. 58-82.

10. Claude GILBERT, Emmanuel HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », dans *Revue française de sociologie*, 53/1 (2012), p. 35-59.

11. Emmanuel HENRY, « Rapports de force et espaces de circulation de discours. Les logiques des redéfinitions du problème de l'amiante », dans Claude GILBERT, Emmanuel HENRY (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 155-174.

12. Miriam A. BADNER-GASSNER, *Pipelineboom : internationale Ölkonzerne im westdeutschen Wirtschaftswunder*, Baden-Baden, Nomos, 2014, p. 153-223. Jens VAN SCHERPENBERG, « Hjalmar Schacht, Enrico

italo-suisse (SFIS), passée au milieu des années 1950 sous le contrôle du financier helvétique Salvador Amon (1912-1993) et d'un autre grand groupe lié à l'Etat italien, l'IRI (Istituto per la Ricostruzione Industriale)<sup>13</sup>. De ces prises de contact naît le projet d'un complexe pétrolier à Aigle, qui doit être réalisé par la Société « Raffineries du Rhône S.A. », fondée par la SFIS et l'ENI. L'ENI se rabattant finalement sur un autre tracé pour l'oléoduc approvisionnant ses raffineries bavaroises, la SFIS reste la véritable promotrice du projet de la plaine du Rhône. L'idée rencontre en outre l'intérêt des cantons de Vaud et du Valais, qui cherchent à favoriser un développement industriel sur leur territoire. En Valais, la Société valaisanne de recherches économiques et sociales (SVRES), fondée en 1951 notamment par l'économiste Henri Roh (1917-1979), enseignant de sciences commerciales au collège de Sion, s'engage fortement en faveur de la raffinerie. Bien qu'association privée, la SVRES bénéficie de liens étroits avec le canton, jouant même un rôle central dans la mise en œuvre de la loi cantonale de 1953 « sur le développement de l'industrie »<sup>14</sup>. Dans le canton de Vaud, un organisme similaire à la SVRES, l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie (OVCI), fondé en novembre 1958, œuvre lui aussi en faveur du projet pétrolier.

Pour gagner la confiance du public, ces différents acteurs, auxquels il convient de rajouter différentes administrations cantonales, déploient une activité ayant de multiples facettes. L'article retrace l'évolution de ces réponses aux critiques, en distinguant deux temps : d'abord, les inquiétudes, encore relativement discrètes, restent imprécises quant à la nature des dangers et mettent l'accent sur des phénomènes perceptibles tels que les fumées ; lors de la seconde période, marquée par la prise de parole de personnalités se réclamant de la science, un polluant incolore, le dioxyde de soufre, suscite de houleux débats. Face à ces changements de la nature et du degré de publicité des critiques, les réponses des partisans du projet pétrolier connaissent elles-mêmes des raffinements qui contribuent à le faire accepter.

---

Mattei und Bayerns Anschluss an das Ölzeitaler », dans *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 63/2 (2015), p. 181-227.

13. Martin KUDER, *Italia e Svizzera dal 1945 al 1970 : commercio, emigrazione, finanza e trasporti*, Milano, Franco Angeli, 2012, p. 291.

14. *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton du Valais*, session prorogée de mai 1953, p. 121 (séance de relevée du 23 juin 1953). Sandro GUZZI-HEEB, « L'industrie en Valais. Faits, chiffres et développements », dans Werner BELLWALD, Sandro GUZZI-HEEB (dir.), *Un peuple réfractaire à l'industrie ? Fabriques et ouvriers dans les montagnes valaisannes*, Lausanne, Payot, 2006, p. 29-59, ici p. 53.

## 1 Rassurer sur les « fumées » et les « odeurs » pendant l'année 1959

Lorsque les discussions menées entre la Commune d'Aigle et la SFIS sont révélées le 31 janvier 1959, les réactions positives dominent<sup>15</sup>. Quelques notes dissonantes viennent toutefois troubler cette harmonie. D'une part, la rivalité entre Vaud et Valais pour attirer emplois et retombées fiscales oblige les promoteurs du complexe pétrolier à intervenir discrètement. Ils obtiennent un semblant de coopération, évitant ainsi que le débat ne s'enflamme<sup>16</sup>. D'autre part, différents milieux économiques suisses se sentent menacés par le projet. La navigation commerciale sur le Rhin et le port de Bâle, ainsi que les compagnies de chemins de fer, non seulement les CFF, mais aussi et surtout le Berne-Lötschberg-Simplon (BLS), craignent en effet un important manque à gagner. Ces groupes soulèvent les objections les plus diverses, qui trouvent un écho dans la presse, surtout germanophone, ainsi qu'au Parlement fédéral<sup>17</sup>. Pour se défendre, les promoteurs de la raffinerie peuvent toutefois compter sur le soutien d'une large part de la presse locale. Les journaux valaisans publient ainsi régulièrement des textes d'Henri Roh comme s'il s'agissait d'articles issus de leur rédaction et non de communiqués<sup>18</sup>. En outre, les promoteurs de la raffinerie déploient peut-être d'ores et déjà des stratégies médiatiques. En tout cas, ils sont parfois au courant d'articles favorables avant que ceux-ci ne paraissent<sup>19</sup>. Ainsi, les milieux à l'origine du projet sont dès le départ attentifs aux discussions publiques. Progressivement, au cours de l'année 1959, des interrogations sur les nuisances à venir s'expriment de manière limitée, mais croissante, appelant elles aussi l'activation des relations entretenues avec certains journaux ou journalistes, et des interventions discrètes auprès des autorités. Il en va du consentement des populations locales.

---

15. F. GEYER, « Un projet sensationnel, mais qui apparaît bien réel », dans *Journal de Montreux*, 31 janvier 1959, p. 1-2; [s.n.], « Le pétrole coulera-t-il à Aigle? », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 31 janvier 1959, p. 35-36; STRANNER, « Le pipe-line et la raffinerie de pétrole d'Aigle ».

16. [s.n.], « La raffinerie de pétrole. Un problème qui intéresse toute la Suisse romande », dans *Nouvel-liste valaisan*, 20 février 1959, p. 12; [s.n.], « L'installation d'un pipe-line doit intéresser tout le pays », dans *Journal de Genève*, 21 février 1959, p. 2; CH AEV, 6810-1, 4.1.2, Procès-verbal d'une conférence à Aigle entre des délégations des gouvernements valaisans et vaudois, 27 février 1959.

17. Nicolas CHACHEREAU, « Quand des intérêts économiques s'opposent aux pollutions. Les normes imposées à la première grande raffinerie de pétrole en Suisse (1959-1963) », dans Nicolas CHACHEREAU et al. (dir.), « *Nouvelles normes, surtout pas de panique!* » Réguler les pollutions en Suisse à l'âge industriel, Bâle, Schwabe, 2025 (Itinera, 53) (à paraître).

18. Par exemple Henri ROH, « A propos de la raffinerie de Collombey-Aigle. Une querelle d'allemands », dans *Nouvel-liste valaisan*, 25 mai 1959, p. 1.

19. ACV (Archives cantonales vaudoises), S 137/49, 1) Raffinerie et centrale thermique Aigle/Collombey, procès-verbal d'une conférence à Lausanne entre des représentants des gouvernements valaisans et vaudois, 27 mars 1959. L'article à paraître évoqué par Paul Rossy lors de cette réunion est : André GUEX, « Aigle, port de mer? », dans *l'Illustré*, 23 avril 1959, p. 52-55.

## Economie locale et pollutions : pourquoi la future raffinerie inquiète

Un souci des nuisances, en particulier des « odeurs » et des « fumées » émanant de la future raffinerie, commence à poindre dès mars 1959. Ces appréhensions sont brièvement évoquées dans la presse<sup>20</sup> et s'expriment aussi dans les discussions de certaines assemblées politiques, sans déboucher à ce stade sur une opposition. Trois facteurs concourent à susciter ces préoccupations.

Premièrement, dans une région qui connaît les usines depuis plusieurs décennies, évoquer les « fumées » et les « odeurs » ne surprend assurément pas les habitants. Dans la *Feuille d'Avis du district de Monthey*, un conseiller municipal<sup>21</sup> souligne ainsi à la fois l'« excellente affaire du point de vue économique » que représente la raffinerie et certains « inconvénients » et coûts à attendre, notamment les investissements nécessaires à l'échelle communale (routes, logements, agrandissement des écoles). Il ajoute à ce chapitre :

Du côté de l'exploitation, tout n'est pas rose. Je dirai même que le noir et le gris sont plus indiqués comme couleurs. Le cracking des huiles lourdes s'accompagne nécessairement d'émissions de fumées grasses, et sentant le mazout avec une constance désespérante pour les agriculteurs et les habitants des alentours.<sup>22</sup>

En commentant cette chronique, le rédacteur en chef du *Journal de Sierre* remarque que « la commune de Monthey est, peut-être, mieux que beaucoup d'autres, renseignée sur ce chapitre. Elle ne jalouse assurément personne, estimant pour sa part avoir fait ses expériences, tout comme, d'ailleurs, les autres communes ayant accueilli d'importantes industries »<sup>23</sup>. En l'occurrence, l'allusion porte sur l'usine de produits chimiques Ciba à Monthey, mais on pourrait sans peine multiplier les exemples locaux de « débordements industriels »<sup>24</sup> dans la région, de rejets conflictuels les plus divers. Les rapports du Service cantonal de la pêche énumèrent annuellement les empoisonnements de cours d'eau, dus à des déversements d'égouts, mais aussi à

---

20. J.-J. CEVEY, « Aigle et Collombey se partageront la raffinerie de pétrole », dans *Journal de Montreux*, 25 février 1959, p. 1 ; L. N., « Ça sent le pétrole ! », dans *Gazette de Lausanne*, 30 mars 1959, p. 3.

21. Pour l'identification de l'auteur : Jean-Marc BINER, « Autorités valaisannes 1848-1977/79 : Canton et Confédération », dans *Vallesia*, 37 (1982), p. 259.

22. Ch[arles] B[OISSARD], « L'or noir à nos portes », dans *Feuille d'Avis du district de Monthey*, 3 mars 1959, p. 2.

23. Alfred DELAVY, « Le revers de la médaille », dans *Journal de Sierre*, 3 avril 1959, p. 1.

24. Sur cette notion : Michel LETTE, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113 (2012), Presses de Sciences Po, p. 142-154. Thomas LE ROUX, Michel LETTE (dir.), *Débordements industriels : environnement, territoire et conflit (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

des pollutions industrielles<sup>25</sup>. Les poussières des cimenteries posent également problème, en particulier à Saint-Maurice<sup>26</sup>.

Au-delà de ces expériences locales, la pollution devient une thématique d'actualité dans la seconde moitié des années 1950. Cette évolution constitue une deuxième raison à ce que la question soit soulevée. Rappelons que les oppositions à des installations industrielles dans certaines régions sont anciennes, portées en particulier par les milieux de la protection de la nature et des sites, principalement la Ligue suisse pour la protection de la nature et le Heimatschutz (Ligue suisse pour la protection du patrimoine national, dans la traduction officielle de cette période). Ces groupes connaissent toutefois au cours des années 1950 des revers importants, notamment lors de trois votations fédérales où leur opposition à la construction de barrages hydroélectriques ne l'emporte pas<sup>27</sup>.

En revanche, d'autres événements contribuent à une attention publique aux enjeux de pollution. D'une part, un conflit, qualifié de « guerre du fluor », oppose dans les années 1950 les agriculteurs et éleveurs du Fricktal argovien à l'Aluminium Industrie Aktiengesellschaft (AIAG), qui exploite une usine à Rheinfelden, en Allemagne voisine<sup>28</sup>. Le Valais connaît bien cette problématique. Les émanations de gaz fluorés des usines d'aluminium, en particulier celle de la même AIAG à Chippis, constituent en particulier une pomme de discorde pendant l'entre-deux-guerres<sup>29</sup>. S'il faut attendre 1975 pour que le conflit éclate de nouveau en Valais<sup>30</sup>, le Fricktal retient l'attention nationale. Certaines prises de position à propos de la raffinerie s'y réfèrent. Une lettre

---

25. Rapports du Conseil d'Etat du Canton du Valais sur sa gestion, diverses années, par exemple *Rapport du Conseil d'Etat du Canton du Valais sur sa gestion pour l'année 1958*, p. 177.

26. Voir les propos de Pierre Calpini dans ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 4, Procès-verbal d'une réunion à Aigle entre John Buxell (expert de l'OMS), des représentants des autorités vaudoises et valaisannes, ainsi que des représentants des Raffineries du Rhône S.A., 23 juin 1959, p. 2. Notons qu'en 1946, des cultivateurs de tabac avaient déjà réclamé des dommages-intérêts à la cimenterie de Vouvry pour des dégâts causés aux cultures. Raoul PIGNAT, *Le Tabac dans la vallée du Rhône de 1700 à 1981*, Vouvry, Séchoir à tabacs Vouvry S.A., 1981, p. 111.

27. Damir SKENDEROVIC, « Die Umweltschutzbewegungen im Spannungsfeld der 50er Jahre », dans Jean-Daniel BLANC, Christine LUGHSINGER (dir.), *Achtung : die 50er Jahre! Annäherungen an eine widersprüchliche Zeit*, Zürich, Chronos, 1994, p. 119-146. Patrick KUPPER, *Wildnis schaffen : eine transnationale Geschichte des Schweizerischen Nationalparks*, Bern, Haupt, 2012, p. 242.

28. Adrian KNOEPFLI, *Im Zeichen der Sonne : Licht und Schatten über der Alusuisse, 1930-2010*, Baden, Hier + jetzt, 2010, p. 57-59. Damir SKENDEROVIC, « Fluorkrieg im Fricktal », dans ANDERSEN (dir.), *Perlon, Petticoats und Pestizide*, p. 197.

29. Simon SCHWERY, « Silence et combats autour des émanations nocives des usines de l'AIAG à Chippis (1908-1930) », dans *Annales valaisannes*, 2007, p. 197-200. Alexandre ELSIG, « Pour les ouvriers valaisans, la 'guerre du fluor' n'a pas eu lieu », dans *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 35 (2019), p. 44-60. Samuel BEROD, « La 'nationalisation du Valais' dans l'entre-deux-guerres et ses limites. Le projet de 'colonisation intérieure' face aux intérêts des industries 'étrangères' », dans *Vallesia*, 76-77 (2021-2022), p. 395-422.

30. Coralie FOURNIER-NEUROHR, « Le scandale du fluor en Valais : 1975-1983 », dans *Annales valaisannes*, 2015, p. 43-89. EADEM, « Le scandale du fluor en Valais (1975-1983) », dans Malik MAZBOURI, François VALLOTTON (dir.), *Scandale et histoire*, Lausanne, Antipodes, 2016, p. 181-197.

du Heimatschutz au Conseil fédéral à la fin de juillet 1959 affirme ainsi que la situation fait penser « aux ‘guerres’ que doivent mener les riverains d’autres entreprises polluante l’atmosphère », ajoutant même que lesdites « guerres » « sont si connues qu’il n’est pas nécessaire de les mentionner ici »<sup>31</sup>.

D’autre part, et c’est peut-être plus important, une première loi fédérale concernant la pollution des eaux a récemment été introduite (1955). Même si la nouvelle législation s’avérera peu efficace, son entrée en vigueur en 1957 force les cantons à adopter des dispositions d’exécution<sup>32</sup>. Les discussions sur ces lois cantonales et sur les investissements à l’échelle communale s’ajoutent aux interdictions de baignade qui touchent certaines plages lémaniques<sup>33</sup>, faisant de la pollution des eaux une thématique médiatique. Ces éléments se manifestent eux aussi dans les craintes liées à la raffinerie<sup>34</sup>, comme lorsqu’un conseiller communal veveysan renvoie aux dépenses envisagées pour la construction d’une station d’épuration dans la commune, ainsi qu’aux craintes qu’aurait exprimées « un chimiste biologiste vaudois » lors d’une récente conférence<sup>35</sup>. Quelques jours plus tôt, devant le parti libéral-démocrate veveysan, l’inspecteur vaudois de la pêche a en effet évoqué la pollution des eaux et les stations d’épuration. La discussion qui suit son exposé porte en partie sur la raffinerie<sup>36</sup>.

La structure économique régionale constitue un dernier facteur d’explication aux craintes quant aux conséquences locales du projet pétrolier. D’une part, Aigle et Collombey-Muraz sont situées non loin de plusieurs villes et villages touristiques. Villars-Chesières et Leysin se situent ainsi juste au-dessus d’Aigle, à environ huit kilomètres du site de la raffinerie. En février 1959, un syndicaliste de Monthey<sup>37</sup> prédit déjà avec clairvoyance que les « stations touristiques de Villars et de Leysin [...] ne verront pas sans inquiétude s’élever des ‘cheminées aux fumées noires’ dans

---

31. CH AEV, 3510-2, 10.14.2.9, Copie d’une lettre du Schweizer Heimatschutz au Conseil fédéral, 31 juillet 1959. Ma traduction : « Die Situation lässt also zum voraus an die ‘Kriege’ denken, welche die Anwohner anderer die Atmosphäre verunreinigender Betriebe zu führen haben. Sie sind so bekannt, dass wir sie hier nicht zu erwähnen brauchen. »

32. Werner BUSSMANN, *Gewässerschutz und kooperativer Föderalismus in der Schweiz*, Bern, Paul Haupt, 1981.

33. Alexandre ELSIG, « Quand la frontière est polluée. Protéger les eaux du Léman entre France et Suisse (1950-1980) », dans *Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen*, 23 (2018), p. 239-257, ici p. 246.

34. Pour un autre exemple, voir *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud* (ci-après BSGC-VD), séance du 19 mai 1959, p. 485-489.

35. « Au Conseil communal de Vevey », dans *Feuille d’Avis de Vevey*, 6 juin 1959, p. 1 ; « Au Conseil communal de Vevey », dans *Feuille d’Avis de Vevey*, 11 juillet 1959, p. 1 ; « Les Veveysans souhaitent la rénovation de leurs quais », dans *Journal de Montreux*, 11 juillet 1959, p. 8 ; « Chronique de Vevey », dans *Feuille d’Avis de Lausanne*, 14 juillet 1959, p. 10.

36. A. W., « Chez les libéraux veveysans », dans *Feuille d’Avis de Vevey*, 4 juin 1959, p. 6.

37. Pour l’identification de l’auteur de l’article, voir Antoine LUGON, *La presse écrite en Valais : origines, principaux courants, évolution*, 2008 (Cahiers de Vallesia, 18), p. 268-269.

la plaine du Rhône »<sup>38</sup>. L'appréhension est vraisemblablement d'autant plus grande que Leysin se trouve alors dans une phase de reconversion : longtemps spécialisée dans l'accueil de tuberculeux, la station a vu ses sanatoriums progressivement délaissés après l'apparition de nouveaux traitements antibiotiques, et se tourne donc vers un tourisme plus général et plus diversifié<sup>39</sup>. La crainte des effets de la raffinerie sur le tourisme se manifeste aussi, à Vevey et à Montreux, à environ quinze kilomètres en aval, notamment dans les séances des conseils communaux<sup>40</sup>. Si les préoccupations exprimées concernent également une possible augmentation du trafic routier, les pollutions figurent en bonne place dans ces discours.

D'autre part, l'importance de l'agriculture dans la région conduit à des interrogations sur les conséquences de la nouvelle industrie. Aigle est une commune de tradition viticole, tout comme sa voisine Yverne. Très tôt inquiets des effets des éventuelles émanations de gaz sur leurs cultures<sup>41</sup>, les vigneron figurent durablement parmi les groupes critiques du projet. La région cultive également le tabac<sup>42</sup>. Les cultures et les séchoirs sont situés à Collombey et à Illarsaz (deux des villages de Collombey-Muraz), à Vouvry et à Aigle – dans cette dernière commune, le séchoir se trouve juste en bordure des terrains prévus pour la raffinerie<sup>43</sup>. Contrairement au tourisme et à la viticulture, les milieux du tabac n'apparaissent pas dans les discussions des premiers mois. Ils se mobiliseront toutefois à partir de la fin de l'année 1959.

### **Modernisation, codage nationaliste et optimisme technique : les réponses des partisans de la raffinerie**

Même si ces premières inquiétudes ne débouchent pas sur des oppositions ou des critiques fortes, elles n'en appellent pas moins des réponses. Celles-ci mobilisent trois grands arguments, qu'on retrouve succinctement articulés par le conseiller d'Etat vaudois Alfred Oulevay devant le Grand Conseil en mai 1959 :

---

38. B. J., « La fièvre du pétrole », dans le *Peuple valaisan*, 19 février 1959, p. 2.

39. Liliane DESPONDS, *Leysin : histoire et reconversion d'une ville à la montagne*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1993, p. 71-106.

40. Nus., « Au Conseil communal de Montreux-Planches », dans *Journal de Montreux*, 11 mars 1959, p. 4 ; Cev., « Le Conseil communal de Veytaux-Montreux a tenu sa première séance de l'année », dans *Journal de Montreux*, 20 juin 1959, p. 6. Les conseillers communaux concernés sont notamment à la tête d'un « tea-room » de la rue du Casino et de l'Hôtel Masson (identification grâce à l'*Annuaire et indicateur vaudois réunis*).

41. Voir par exemple l'intervention du vigneron Robert Isoz à Yverne : Robert ISOZ, « Chronique régionale », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 8 mai 1959, p. 2.

42. PIGNAT, *Le Tabac dans la vallée du Rhône de 1700 à 1981* ; Maurice PARVEX, *Collombey-Muraz : une commune, deux paroisses, plusieurs villages et beaucoup de gens*, Collombey-Muraz, commune de Collombey-Muraz, 1988, p. 146.

43. Voir le plan reproduit dans G[uy] B[URNAND], « Le Conseil communal d'Aigle a voté à l'unanimité la vente de 115 hectares aux Raffineries du Rhône », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 25 juillet 1959, p. 17.

Si nous voulions écouter chacun, nous devrions renoncer au projet. Il faut voir les choses telles qu'elles sont, et distinguer les faits des informations tendancieuses diffusées par une certaine presse de la Suisse alémanique dans le but d'intimider les Vaudois comme les Valaisans. Notre canton a un intérêt évident à la réalisation de ce projet. [...], mais nous devons veiller à ce que l'installation de cette nouvelle industrie dans cette région, l'une des plus belles de notre canton, n'entraîne pas des inconvénients tels que son visage en soit modifié. C'est la raison pour laquelle les Conseils d'Etat des cantons du Valais et de Vaud ont délégué chacun un de leurs membres en Italie pour se documenter sur les conditions d'exploitation des raffineries créées récemment. Ces installations, nous dit-on, sont d'une propreté exemplaire et ne présentent aucun inconvénient pour les alentours.<sup>44</sup>

Un premier grand argument des partisans du projet met l'accent sur les avantages que celui-ci apporterait, notamment en matière de retombées économiques – ce qu'Oulevay qualifie d'« intérêt évident à la réalisation [du] projet ». En Valais, le développement industriel constitue le véritable cheval de bataille d'Henri Roh, qui cherche à lutter contre l'exode rural<sup>45</sup>. Il n'est pas indifférent que les raisonnements démographiques de Roh doivent beaucoup à Jean Fourastié, « apôtre de la productivité » et inventeur de l'expression « Trente Glorieuses »<sup>46</sup>. De fait, on peut rapprocher Roh et la SVRES, mais également les fondateurs de l'OVCI, de ceux qui ont pu être qualifiés de « modernisateurs » en France<sup>47</sup>. Largement partagée, cette idéologie de la modernisation permet d'affirmer que les éventuelles nuisances, comme d'autres « inconvénients », seront contrebalancées par les « avantages » économiques.

Un deuxième élément de réponse renvoie les inquiétudes sur les pollutions à un intérêt particulier<sup>48</sup>. L'argument est d'autant plus facile à avancer que les journalistes alémaniques se montrent plus critiques que leurs confrères romands. Oulevay ne dit pas autre chose lorsqu'il parle des « informations tendancieuses diffusées par une certaine presse de la Suisse alémanique ». On l'a évoqué, l'accusation n'est pas entièrement dénuée de fondement. Les partisans du projet de raffinerie n'en pratiquent pas moins une disqualification des critiques en renvoyant systématiquement celles-ci

---

44. BSGC-VD, séance du 19 mai 1959, p. 488.

45. Voir par exemple CH AEV, 3510-2, 10.14.2.8/1, Société valaisanne de recherches économiques et sociales, « Notice concernant les effets d'une raffinerie de pétrole sur une région touristique et agricole », 21 avril 1959.

46. Régis BOULAT, « Jean Fourastié, apôtre de la productivité. Dire et administrer le 'progrès' », dans PESSIS, TOPÇU, BONNEUIL (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, p. 81-98.

47. Brigitte GAÏTI, « Les modernisateurs dans l'administration d'après-guerre. L'écriture d'une histoire héroïque », dans *Revue française d'administration publique*, 102 (2002), Institut national du service public, Strasbourg, p. 295-306. Les liens entretenus par Henri Rieben, cofondateur de l'OVCI, avec Jean Monnet, sont d'ailleurs connus.

48. Par exemple Henri ROH, « Encore le pétrole », dans *Nouvelliste valaisan*, 24 février 1959, p. 1.

à des intérêts étrangers à la région. Cette rhétorique se rapproche de ce que Christophe Bonneuil, Céline Pessis et Sezin Topçu ont pu appeler, dans le cas français, « un codage nationaliste des discours publics sur la technique faisant de la critique un acte antipatriotique »<sup>49</sup>. Dans le cas des raffineries suisses, il n'y a pas d'association étroite avec la gloire nationale<sup>50</sup>, même si d'aucuns suggèrent que l'absence de raffinerie est un manque ou un retard, que la Suisse « ne saurait rester sans inconvénient le seul pays du continent ne disposant pas d'une raffinerie »<sup>51</sup>. Les groupes pétroliers étrangers, notamment américains, sont également soupçonnés de chercher à torpiller le projet grâce à l'argument de la pollution. Pour l'essentiel, toutefois, le codage est régionaliste, jouant en particulier sur une opposition entre Suisse romande et Suisse alémanique.

Enfin, l'optimisme technique vient s'ajouter à l'idéologie modernisatrice et au codage nationaliste. Insistant sur les progrès dans les procédés et les installations de production, les promoteurs de la raffinerie et leurs alliés contestent que les émissions puissent poser problème, et vont parfois même jusqu'à remettre en cause tout risque de pollution. En février 1959, Salvador Amon, interviewé par le *Journal de Montreux*, promet déjà :

Je peux rassurer vos lecteurs : toutes dispositions seront prises pour éviter la propagation d'odeurs désagréables. Un professeur suisse, qui enseigne aux Etats-Unis, nous a fourni à ce sujet un rapport très convaincant, dans lequel il affirme qu'une raffinerie telle que nous la concevons ne peut incommoder le voisinage par l'odeur.<sup>52</sup>

L'argument est fréquemment répété et devient central. Alfred Oulevay, dans ses déclarations au Grand Conseil en mai 1959 citées ci-dessus, rapporte lui aussi les informations reçues sur la « propreté exemplaire » des « raffineries créées récemment », qui ne présenteraient « aucun inconvénient pour les alentours »<sup>53</sup>.

---

49. Christophe BONNEUIL, Céline PESSIS, Sezin TOPÇU, « Introduction. Pour en finir avec les 'Trente Glorieuses' », dans PESSIS, TOPÇU, BONNEUIL (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, p. 5-31, ici p. 26.

50. Contrairement à l'atome en France, auquel songent Bonneuil, Pessis et Topçu. Voir Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France : énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Editions Amsterdam, 2014.

51. Jean BELET, « Collaboration Vaud-Valais », dans *Treize Etoiles*, mars 1959, p. [11].

52. J.-J. CEVEY, « Aigle et Collombey se partageront la raffinerie de pétrole. Une interview de l'un des promoteurs du projet », dans *Journal de Montreux*, 25 février 1959, p. 1. L'entretien est aussi intégralement repris par le *Rhône* : J.-J. CEVEY, « Aigle et Collombey se partageront la raffinerie de pétrole », dans le *Rhône*, 27 février 1959, p. 3.

53. Voir aussi ses déclarations trois mois plus tôt : BSGC-VD, séance du 24 février 1959, p. 1228.

## La preuve du coquelicot : les visites de raffineries italiennes entre preuve empirique et campagne de séduction

Pour apaiser les craintes, des personnalités se déplacent pour voir des raffineries de leurs propres yeux et les humer avec leurs propres narines. En effet, la définition du problème met alors l'accent sur des phénomènes visibles ou perceptibles. Outre les « odeurs » et « fumées » incommodantes, les inquiétudes concernent surtout les éventuels dégâts sur les plantes. Dans cette première phase, il n'est guère question de risques pour les humains ou même les animaux, en dépit de la présence dans les sources de termes larges comme « dangers » ou « nocivité ». A partir de l'été, la « santé publique » est certes parfois mentionnée de manière vague, mais sans précision sur les dangers sanitaires potentiels. Dans un tel contexte, les témoignages rapportés des visites de raffineries sont suffisants et il n'est pas nécessaire de faire appel à l'expertise scientifique ou à des instruments de mesure<sup>54</sup>.

Un premier voyage, discret, a lieu en mars 1959. Henri Roh et le président de Collombey-Muraz visitent la raffinerie IROM à Porto Marghera, près de Venise. Parmi d'autres objectifs, leur déplacement viserait à constater *de visu* « les dangers que pourrait éventuellement présenter une raffinerie pour l'entourage »<sup>55</sup>. A son retour, Roh affirme dans plusieurs écrits, dont un article dans le *Nouvelliste*, qu'il n'y a rien à craindre<sup>56</sup>. Une version condensée de cet article circule ensuite dans la presse sous la forme d'une brève non signée répétant « qu'une raffinerie de pétrole ne dégage ni fumée ni odeur désagréable »<sup>57</sup>.

Contrairement à cette première visite, un autre voyage aura dès le départ pour objectif de rassurer non seulement certaines personnalités décisives, mais aussi un public large. Il mérite qu'on s'y arrête plus longuement. L'idée est émise à la fin de mars 1959, lors d'une réunion entre les promoteurs de la raffinerie et des membres des

---

54. En Allemagne, les années 1950 voient aussi un débat croissant sur la pollution de l'air, sans que les questions de santé soient centrales : Frank UEKÖTTER, *The Age of Smoke : Environmental Policy in Germany and the United States, 1880-1970*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2009, p. 132-136. De manière similaire, en France, les années 1950-1965 voient la mesure technique de la pollution atmosphérique se substituer à la perception sensible des nuisances : Florian CHARVOLIN *et al.*, *Un air familier ? Sociohistoire des pollutions atmosphériques*, Paris, Presses des Mines, 2015, p. 90-91. Florian CHARVOLIN *et al.*, « La qualité de l'air entre perception et mesure : une approche socio-historique », dans Laurent MERMET, Denis SALLES (dir.), *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2015, p. 323-337.

55. CH AEV, 3510-2, 10.14.2.8/1, Société valaisanne de recherches économiques et sociales, « Etat des pourparlers avec la direction des Raffineries du Rhône S.A. », 31 mars 1959.

56. *Ibidem*, « Notice concernant les effets d'une raffinerie de pétrole sur une région touristique et agricole », 21 avril 1959 ; AFS, E7310A#1973/117#509, dossier « Wallis », lettre d'H. Roh à T. Holenstein, chef du Département de l'économie publique, 21 avril 1959 ; Henri ROH, « Raffinerie de pétrole, tourisme et protection de la nature », dans *Nouvelliste valaisan*, 4 avril 1959, p. 1.

57. « Une raffinerie fait-elle du tort au tourisme ? », dans le *Rhône*, 6 avril 1959, p. 7 ; la *Patrie valaisanne*, 7 avril 1959, p. 3 ; *Journal de Sierre*, 7 avril 1959, p. 4 ; *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 8 avril 1959, p. 4 ; le *Confédéré*, 8 avril 1959, p. 1 ; *Nouvelle revue de Lausanne*, 8 avril 1959, p. 1 ; *Courrier de Leysin*, 8 avril 1959, p. 2.

gouvernements vaudois et valaisan<sup>58</sup>. Elle se concrétise du 30 mai au 2 juin et comprend la visite de raffineries à Porto Marghera et à Livourne, ainsi que d'une usine pétrochimique à Ravenne.

Le caractère du déplacement se manifeste particulièrement clairement dans la liste des participants. Son but est, d'après le rapport final établi par les autorités vaudoises, « de se rendre compte dans quelle mesure ces installations présentent un danger pour les cultures, le tourisme et la santé publique »<sup>59</sup>. Malgré cette formulation, aucun médecin, aucun spécialiste de santé publique, aucun expert en pollution, en toxicologie ou en agronomie n'est présent. En fait, la délégation est, en tout premier lieu, le reflet des objectifs d'essor industriel des deux cantons. En font ainsi partie les responsables des organismes de développement économique, Henri Roh pour la SVRES et Fernand Pasche pour l'OVCI. Les délégations des deux gouvernements cantonaux reflètent aussi cette manière d'envisager le projet de raffinerie. Les membres du Conseil d'Etat vaudois sont à la tête du Département militaire et des assurances, de celui des travaux publics, et de celui de l'agriculture, de l'industrie et du commerce<sup>60</sup>. Le chef du Département de l'intérieur dont dépend le Service de la santé publique n'est pas du voyage. Quant au Conseil d'Etat valaisan, il est représenté par Ernst von Roten (Travaux publics) et Marius Lampert (Intérieur). Là non plus, le chef du Département de justice et police dont dépend l'hygiène publique n'est pas présent. La présence d'un municipal d'Aigle s'explique certainement par la volonté de rassurer les autorités communales.

Ayant constaté que les « odeurs » ne sont pas perceptibles en dehors de l'installation industrielle, que les fumées se dissipent rapidement, que les raffineries sont proches de villes touristiques et d'activités agricoles et viticoles, les voyageurs rentrent rassurants. Cependant, le fort désir de ces hommes de voir le projet se réaliser n'empêche pas une certaine prudence dans les conclusions du rapport vaudois :

Il semble donc que l'installation d'une raffinerie moderne dans la Plaine du Rhône ne présente aucun danger apparent pour la santé publique, pour les cultures et pour le tourisme. Ceci suppose, bien entendu, des installations modernes et construites avec le souci d'éviter tout dégagement d'odeurs ou de fumées nocives.<sup>61</sup>

---

58. ACV, S 137/49, 1) Raffinerie et centrale thermique Aigle/Collombey, procès-verbal d'une conférence à Lausanne entre des représentants des gouvernements valaisans et vaudois, 27 mars 1959.

59. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 3, « Rapport. Visite des Raffineries de l'E.N.I. et des installations pétrochimiques à Milan, Venise, Ravenne et Livourne du 30 mai au 2 juin 1959 », non daté, p. 1.

60. Respectivement : René Villard, Arthur Maret et Alfred Oulevay.

61. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 3, « Rapport. Visite des Raffineries de l'E.N.I. et des installations pétrochimiques à Milan, Venise, Ravenne et Livourne du 30 mai au 2 juin 1959 », non daté, p. 4.

De telles réserves, fussent-elles toutes relatives, ne sont pas de mise dans la couverture médiatique du voyage. Dès le 6 juin, une dépêche d'agence circule largement dans la presse, affirmant que les délégués sont rentrés « convaincus qu'une raffinerie n'entraîne aucun danger pour l'agriculture, le tourisme et la salubrité publique et que la campagne déclenchée contre les Raffineries du Rhône est dénuée de tout fondement »<sup>62</sup>. La raffinerie bénéficie aussi d'articles dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*. Guy Burnand, le chef de la rubrique vaudoise du quotidien, était en effet du voyage. A son retour, il publie trois articles<sup>63</sup>, repris ensuite dans une brochure sur papier glacé intitulée *Les raffineries de pétrole : une industrie nouvelle pour le pays*<sup>64</sup>. Présentés comme une réponse objective aux craintes suscitées par le projet, les articles mêlent informations sur un ton neutre – notamment une présentation des procédés de raffinage –, descriptions lyriques et assurances de l'absence de dangers. Ainsi, une raffinerie visitée est décrite comme « un fantastique enchevêtrement de conduites », autant de « veines d'acier » reliées à des « fours vulcaniens ». Nulle raison pourtant de s'inquiéter, car tout est sous contrôle : passant en revue tous les risques, Burnand multiplie les affirmations tranquillissantes. Il se montre occasionnellement plus précis sur les mesures de sécurité que la majorité des déclarations jusque-là, évoquant par exemple des cuves de béton qui entourent les réservoirs pour contenir toute fuite éventuelle. En ce qui concerne les fumées, leurs effets « ne sont pas plus nocifs que ceux d'une chaudière à mazout ». Une anecdote vient renforcer cette assertion :

Un de mes compagnons de route me fit même observer à Venise, au cœur de l'usine, un champ richement fourni de graminées ; des coquelicots s'y épanouissaient alors même que cette fleur est la plus délicate au monde.<sup>65</sup>

En somme, il n'y aurait donc « rien à craindre », ni pour le tourisme ni pour les vignes. Si on peut douter de la fiabilité des sources de Burnand sur la « délicatesse » du coquelicot, cette « preuve du coquelicot » est rapidement reprise. Henri Stranner, le rédacteur économique de la *Gazette de Lausanne*, suggère même que la raffinerie « fasse un immense parterre de ces fleurs-témoins » afin de rassurer les habitants sur

---

62. Notamment dans *Gazette de Lausanne*, 6-7 juin 1959, p. 5 ; *Neue Zürcher Zeitung*, 6 juin 1959, édition du matin, p. 26 ; *Freiburger Nachrichten*, 6 juin 1959, p. 16 ; *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 6 juin 1959, p. 6 ; *Nouvelliste valaisan*, 6 juin 1959, p. 6 ; *Journal de Montreux*, 8 juin 1959, p. 7 ; le *Rhône*, 8 juin 1959, p. 9 ; la *Patrie valaisanne*, 9 juin 1959, p. 2 ; *Briger Anzeiger*, 9 juin 1959, p. 2 ; le *Peuple valaisan*, 11 juin 1959, p. 6.

63. Guy BURNAND, « Le pétrole n'a pas d'odeur », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 4 juin 1959, p. 24 ; IDEM, « Enrico Mattei, empereur des hydro-carbures italiens », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 6 juin 1959, p. 11 ; IDEM, « Pas une goutte de pétrole n'échappe à l'alchimie du raffinage », dans *Feuille d'Avis de Lausanne Magazine*, 10 juin 1959, p. 6-7.

64. Guy BURNAND, *Les raffineries de pétrole : une industrie nouvelle pour le pays*, Lausanne, Imprimeries réunies, 1959.

65. *Ibidem*, p. [8].

ses émissions<sup>66</sup>. De manière plus générale, les conclusions rassurantes et largement médiatisées de ce voyage officiel servent à répondre aux inquiétudes, par exemple au Conseil communal de Montreux<sup>67</sup> ou dans les conférences données par le syndic de la commune d'Aigle<sup>68</sup>.

Ces échos laissent supposer le succès de cette opération de communication et, disons-le, de séduction. C'est en effet ce que mettent en lumière les différences introduites lors de la republication des articles de Burnand. Dans la brochure, celui-ci présente les délégués comme des « inquisiteurs » s'étant comportés « en vraie commission d'enquête, jouant avec constance le rôle d'avocat du diable ». La conclusion du premier article consacré au voyage dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* invite pourtant à dresser un autre portrait des délégués : en quatre jours, ils ne visitent pas seulement des raffineries, mais admirent aussi la place Saint-Marc, le Palais des Doges et l'île de Torcello à Venise, le château d'Este à Ferrare, les mosaïques à Ravenne, font un tour de Florence en une heure, et se promènent sur le bord de mer à Livourne, en discutant « davantage [...] de la civilisation italienne que des problèmes politiques et économiques »<sup>69</sup>. Or, ces vacances italiennes sont non seulement organisées et menées par des collaborateurs des Raffineries du Rhône, elles semblent en outre avoir été financées en large partie par les promoteurs de la raffinerie<sup>70</sup>.

La pratique d'organiser de tels voyages, si elle s'impose vraisemblablement rapidement lorsque de nouvelles raffineries sont en discussion<sup>71</sup>, bénéficie en l'occurrence du savoir-faire de l'ENI pour la mise en scène et la communication publique. En

---

66. H[enri] S[TRANNER], « La preuve par le coquelicot », dans *Gazette de Lausanne*, 8 juin 1959, p. 3. Voir aussi Henri ROH, « Les coquelicots fleurissent à côté du pétrole ! », dans *Nouvelliste valaisan*, 10 juin 1959, p. 1.

67. Cev., « Le Conseil communal de Veytaux-Montreux a tenu sa première séance de l'année », dans *Journal de Montreux*, 20 juin 1959, p. 6.

68. Nus., « Les conférences. Au parti radical. M. Reitzel parle de la raffinerie d'Aigle », dans *Journal de Montreux*, 2 octobre 1959, p. 9. Pour d'autres conférences de Reitzel, sans qu'on sache s'il y évoque aussi les raffineries italiennes, voir [s.n.], « La raffinerie de la plaine du Rhône à la Chambre vaudoise du commerce », dans *Journal de Montreux*, 17 septembre 1959, p. 1-2; Cg., « Vers le raffinage du pétrole à Collombey-Aigle », dans *Nouvelliste valaisan*, 19 février 1960, p. 2; H.-J. C., « Forum des jeunes radicaux lausannois. Raffinerie d'Aigle et économie vaudoise », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 27 février 1960, p. 17.

69. Guy BURNAND, « Le pétrole n'a pas d'odeur ».

70. ACV, S 137/49, 1) Raffinerie et centrale thermique Aigle/Collombey, copie d'une lettre d'Oulevay à Häusler, directeur de la Société financière italo-suisse, 17 juin 1960.

71. Voir les cas de deux raffineries prévues dans la région lyonnaise : Renaud BÉCOT, Gwenola LE NAOUR, Stéphane FRIOUX, « Inflammation du verbe moderniser : Feyzin 1966, une catastrophe dans le tournant pétrolier de l'économie française », dans Stéphane FRIOUX (dir.), *Une France en transition : urbanisation, risques environnementaux et horizon écologique dans le second XX<sup>e</sup> siècle*, Champ Vallon, 2021, p. 125-153, ici p. 133. Stéphane FRIOUX, « La raffinerie 'baladeuse' : contestations, résistances et négociations en région lyonnaise dans l'après-Feyzin (1970-1972) », dans Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Anna TRESPÉUCH-BERTHELOT, Alexis VRIGNON (dir.), *Une histoire des conflits environnementaux : luttes locales, enjeu global (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, PULIM, 2018, p. 57-71, ici p. 64.

effet, l'ENI prête dès sa fondation une attention soutenue à son image<sup>72</sup>. De fait, d'autres journalistes avant Burnand avaient admiré les œuvres de l'ENI sous la houlette de ses « services d'accueil »<sup>73</sup>. Dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, la photographie de « Metanopoli », une nouvelle cité construite dans la banlieue de Milan, provient directement de l'entreprise, qui l'avait utilisée l'année précédente dans son rapport annuel<sup>74</sup>.

## 2 La défense du projet pétrolier face à l'autorité de la science (1960-1961)

Ces réponses ne font pas taire toutes les questions et inquiétudes qui entourent le projet pétrolier. Elles mettent toutefois les principaux concernés dans une position d'expectative, les promoteurs de la raffinerie et les autorités locales ayant promis que les conséquences négatives seraient évitées. L'implication de nouveaux acteurs et de nouveaux savoirs, qui jouissent d'un statut scientifique leur conférant une forte crédibilité, va faire émerger un débat public. Dans un premier temps, à la fin de l'année 1959, l'accent est mis sur les conditions topographiques et météorologiques de la plaine du Rhône. Environ un an plus tard, l'attention se porte sur un polluant spécifique, le dioxyde de soufre, suscitant de nouvelles craintes et appelant de nouvelles réponses. Face à ces nouveaux thèmes, les promoteurs raffinent leurs défenses du projet pétrolier, à la fois leurs arguments et leurs manières de « gouverner » la critique.

### Nouveaux vents contraires : les effets d'une expertise météorologique

En parallèle de l'organisation puis de la médiatisation du voyage en Italie, les administrations cantonales de la santé publique commencent à être saisies du dossier. Au cours de l'été 1959, leurs fonctionnaires prennent une série de contacts pour mieux évaluer les dangers<sup>75</sup>. Les cantons mandatent en particulier le directeur de l'Institut suisse de météorologie, Jean Lugeon, pour étudier le régime des vents dans la région de Collombey et d'Aigle, afin de comprendre comment se diffuseront les

---

72. Elisabetta BINI, *La potente benzina italiana : guerra fredda e consumi di massa tra Italia, Stati Uniti e terzo mondo, 1945-1973*, 1a edizione, Roma, Carocci editore, 2013, p. 54-60.

73. En février 1959, la *Gazette de Lausanne* publie un reportage de Pierre A. Dentan revenant d'« un voyage d'information à travers l'Italie organisé par la ENI », voir *Gazette de Lausanne*, 6 février 1959, p. 3. Burnand mentionne les services d'accueil, qui deviennent, dans l'introduction de sa brochure, « services techniques et d'accueil ».

74. ENI, *Relazioni e bilancio al 30 aprile 1958*, [en ligne :] <https://archivistorico.eni.com/aseni/en/explore/documents/IT-ENI-ST0001-043253> (consulté le 26 mars 2025).

75. CHACHEREAU, « Quand des intérêts économiques s'opposent aux pollutions ».

émanations de la raffinerie. Lugeon rend un premier rapport en novembre. Tout en prévenant que les conclusions définitives demanderont encore un travail important, le texte se montre très pessimiste sur les pollutions à venir. Un chapitre rédigé par Max Bouët (1901-1992)<sup>76</sup>, un autre météorologue auquel Lugeon fait appel pour son expertise locale, affirme notamment que les conditions atmosphériques « sont peu favorables à une évacuation complète de substances polluantes » et qu'il y a donc un risque « de concentration dangereuse de gaz industriels ou de produits mal-odorants »<sup>77</sup>.

Le rapport se termine par une « Mise en garde » particulièrement alarmante :

Si une épuration énergique et permanente des émanations atmosphériques des Raffineries, dûment contrôlée dans le temps et dans l'espace par les Services d'Etat compétents, n'est pas garantie d'avance par une disposition juridique, le climat respiratoire d'Aigle, de ses environs, jusqu'aux confins du Valais et du Léman, risque de devenir rapidement intolérable tant pour les êtres humains que pour l'agriculture, le vignoble, les vergers, les cultures maraîchères, les sécheries de tabac, etc. L'inquiétude du soussigné est scientifiquement fondée. Aux pouvoirs publics de disposer.<sup>78</sup>

Cette formulation frappante, qui se veut en outre « scientifiquement fondée », manière d'anticiper un soupçon de partialité, ne reste pas dans le cercle restreint des destinataires officiels du rapport – elle met en mouvement tous les groupes déjà méfiants et fait même vaciller le soutien régional aux infrastructures pétrolières.

Les premières réactions viennent des milieux de la protection de la nature. A la mi-décembre, lors d'une séance du Conseil communal d'Aigle, réagissant aux propos du syndic qui vient d'évoquer les analyses de Lugeon, Edmond Altherr (1900-1976), directeur des écoles de la commune, se montre alarmiste<sup>79</sup>. Un mois plus tard, il prend publiquement position dans une lettre ouverte publiée dans la *Feuille d'Avis locale*<sup>80</sup>. Docteur en biologie, membre actif de la Société vaudoise des sciences naturelles (SVSN), Altherr est un exemple typique de l'intérêt porté par les milieux

---

76. Sur Max Bouët, voir Mély-Anne VALLETTE *et al.*, *Hommage à Max Bouët. Zur Erinnerung an Max Bouët : 1901-1992*, Zürich, Schweizerische Meteorologische Anstalt, 1992. André JUNOD, « Notice biographique : Max Bouët (1901-1992), météorologue romand : aperçu de sa vie et de son œuvre », dans *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, 83/1 (juillet 1994), p. 77-80.

77. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 10, Lugeon, Premier rapport climatologique, novembre 1959, p. 18.

78. *Ibidem*, p. 20.

79. « Conseil communal », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 18 décembre 1959, p. 2 ; « Au Conseil communal d'Aigle », dans *Journal de Montreux*, 21 décembre 1959, p. 6.

80. Edm[ond] ALTHERR, « Tribune libre. A propos de la raffinerie », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 18 janvier 1960, p. 2.

scientifiques à la « protection de la nature »<sup>81</sup>. Il est notamment impliqué au sein de la SVSN dans la « Commission vaudoise pour la protection de la nature », ainsi que dans la section cantonale de la Ligue suisse pour la protection de la nature. A en croire le Service de la santé publique du Canton de Vaud, Altherr aurait « été informé par un ami qu'il existerait un rapport Lugeon qui serait assez catastrophique »<sup>82</sup>. La chose est possible, puisqu'il connaît en tout cas Max Bouët, lui-même docteur ès sciences, membre de longue date de la SVSN et frère de May Bouët, secrétaire de cette société<sup>83</sup>. Ce sont vraisemblablement ses relations scientifiques qui permettent à Altherr de connaître le détail du rapport de Lugeon avant la municipalité d'Aigle<sup>84</sup>.

L'expertise météorologique provoque aussi de nouvelles demandes de garanties de l'économie locale. En mai 1960, par exemple, quatre membres du Grand Conseil vaudois interpellent le Conseil d'Etat au nom des « vigneronns » et des « agriculteurs », ainsi que « des hôteliers et de tous ceux qui vivent directement ou indirectement du tourisme »<sup>85</sup>. Trois sont membres du Parti des paysans, artisans et indépendants (PAI), dit « agrarien »<sup>86</sup>, tandis que le dernier, élu indépendant, est représentant d'une firme de machines agricoles. L'interpellation reste prudente, mais les signataires ont bien eu accès au rapport de Lugeon – ils ne se privent pas d'en citer des passages lors de la discussion, y compris la « Mise en garde » mentionnée plus haut<sup>87</sup>.

La publicisation de cette expertise interpelle même les milieux qui soutiennent la raffinerie. A Aigle, l'intervention d'Edmond Altherr contribue à fracturer l'approbation unanime, ou peut-être à révéler les ambivalences préexistantes<sup>88</sup>. En Valais, le *Nouvelliste* lui-même, qui accorde pourtant une place de choix aux écrits d'Henri Roh, souligne en termes mesurés le danger potentiel de pollution<sup>89</sup>. On reconnaît sans

---

81. D. AUBERT, P. BOVEY, « Notice nécrologique. Edmond Altherr, 1900-1976 », dans *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, 73/351 (1977), p. 323-324.

82. ACV, SB 124 H 5/3, Service de la santé publique, « Communication à l'intention de M. le chef du Département », 31 décembre 1959.

83. Altherr figure parmi les personnes remerciées par Max Bouët dans un article publié en 1949 (Max BOUËT, « La vaudaire du Bas-Valais et du Lac Léman », dans *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, 64/274 (1949), p. 253-274, ici p. 262).

84. J'ignore si Altherr a déjà lu le rapport à la mi-décembre, mais il est au fait de détails importants le 9 janvier 1960, deux jours avant que la Municipalité d'Aigle ne demande à connaître le rapport. Voir ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, Lettre d'Edm. Altherr au Service de la santé publique, 9 janvier 1960, et lettre de la Municipalité d'Aigle au Service de la santé publique, 11 janvier 1960.

85. BSGC-VD, séance du 23 mai 1960, p. 626 (propos de Louis Anex).

86. Il s'agit de Louis Anex (Chesières), Aloïs Grob (Chessel) et Maurice Piot (Saint-Cierges). Ancêtre de l'UDC, ce parti fondé en 1921 avait porté différents noms avant de s'appeler PAI, notamment Parti national des paysans, vigneronns et artisans.

87. BSGC-VD, séance du 23 mai 1960, p. 630.

88. ACV, SB 124 H 5/3, Service de la santé publique, « Communication à l'intention de M. le chef du Département », 31 décembre 1959.

89. Mda, « Une question qu'il faut quand même se poser », dans *Nouvelliste valaisan*, 25 février 1960, p. 9.

peine les « experts en aérologie » qu'il évoque sans les nommer : la rédaction a elle aussi eu accès au fameux rapport préliminaire<sup>90</sup>.

Enfin, les milieux craignant la concurrence de la nouvelle infrastructure saisissent l'opportunité. Un jour après le *Nouvelliste*, plusieurs journaux germanophones signalent eux aussi le rapport, explicitement cette fois. Le *Bund* en cite de longs extraits, y compris la « Mise en garde » finale<sup>91</sup>. Le 26 février, le politicien conservateur Moritz Kämpfen (1907-1967), président de la ville de Brigue et proche des milieux des transports et notamment du BLS, fait son beurre de cet avertissement de Lugeon dans la presse haut-valaisanne<sup>92</sup>. Le lendemain, le *Journal et Feuille d'Avis du Valais* publie une dépêche qui reproduit la « Mise en garde » en affirmant que Lugeon l'a publiée, comme s'il s'agissait d'un communiqué<sup>93</sup>. L'explication donnée par le journal quelques jours plus tard, selon laquelle « la bonne foi de l'un de nos rédacteurs du service de nuit a été très désagréablement surprise »<sup>94</sup>, n'est sans doute pas dénuée de fondement. En effet, le journal place cette « dépêche » entre les résultats des ligues nationales de football, les accidents de la route et des publicités. De plus, le texte ne correspond pas exactement au rapport, ce qui suggère fortement qu'il s'agit d'une re-traduction<sup>95</sup>. Les jours suivants, d'autres journaux reprennent ou commentent cette « déclaration »<sup>96</sup>.

Si le rapport, et en particulier sa conclusion alarmiste, enflamme ainsi le débat public, c'est notamment parce qu'il fait douter d'une des réponses apportées aux inquiétudes sur les pollutions. Au vu de la topographie et du régime des vents de la région, l'exemple des raffineries italiennes ne semble plus si pertinent. Altherr insiste ainsi sur la différence entre Aigle et les « grands espaces, découverts, bien ventilés de l'étang de Berre, de Venise ou de la plaine lombarde »<sup>97</sup>. Les inversions thermiques

---

90. Voir la note de la rédaction, « A propos des 'Raffineries de pétrole du Rhône'. Un démenti du directeur de l'Institut suisse de météorologie », dans *Nouvelliste valaisan*, 4 mars 1960, p. 8.

91. [s.n.], « Oelraffinerie und Luftverseuchung. Ein Bericht der Meteorologischen Zentralanstalt », dans *Der Bund*, 26 avril 1960 (édition du soir), p. 4.

92. Moritz KÄMPFEN, « Die Raffinerie in der Rhone-Ebene und die Luftverunreinigung », dans *Briger Anzeiger*, 26 février 1960, p. 1 ; IDEM, « Die Raffinerie in der Rhone-Ebene und die Luftverunreinigung », dans *Walliser Bote*, 26 février 1960, p. 3.

93. [s.n.], « Sérieuse mise en garde du professeur Lugeon », dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 27 février 1960, p. 10.

94. Réd[action], « Le professeur Lugeon n'a jamais fait de déclaration », dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 3 mars 1960, p. 6.

95. La dépêche (note 93) se termine par « Les craintes du soussigné (professeur Lugeon) s'appuient sur la science. Il appartiendra aux autorités de voir ce qu'il convient de faire », qui reprend vraisemblablement la version donnée par Moritz Kämpfen (voir note 92) : « Die Angst des Unterzeichneten (Prof. Lugeon) ist wissenschaftlich begründet. Es liegt an den Behörden, das Nötige vorzukehren. »

96. [s.n.], « Pollution de l'air et de l'eau », dans *Feuille d'Avis du district de Monthey*, 1<sup>er</sup> mars 1960, p. 3 ; [s.n.], « Un avertissement du prof. Lugeon », dans *Journal de Sierre et du Valais central*, 2 mars 1960, p. 4.

97. Edm. ALTHERR, « Tribune libre. A propos de la raffinerie », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 18 janvier 1960, p. 2.

seraient courantes en hiver dans la plaine du Rhône, c'est-à-dire des phases où les couches d'air plus basses sont plus froides que les couches au-dessus d'elles. Les émissions polluantes se trouvent alors piégées près du sol. En outre, même en dehors de ces moments particuliers, les vents seraient souvent trop faibles pour évacuer les émissions. Bref : « les conditions de ventilation »<sup>98</sup> sont mauvaises, et la raffinerie ne devrait pas être construite dans cette vallée « profondément encaissée »<sup>99</sup>.

### Confiner l'information pour « ne pas laisser courir les bruits »

Face au retentissement du rapport météorologique préliminaire, l'attitude des partisans de la raffinerie consiste principalement à tenter de reprendre le contrôle sur la circulation de l'information. Tant l'entreprise que les autorités insistent désormais sur le traitement confidentiel des documents. Cette logique de confinement de l'information s'applique même au rapport de Lugeon, mais décidée dans ce cas *a posteriori*, elle est vouée à l'échec<sup>100</sup>. Les principaux concernés ne peuvent que déplorer, à de nombreuses reprises, que Lugeon ait « beaucoup trop diffusé son rapport »<sup>101</sup>.

Même les autorités sanitaires mettent l'accent sur la confidentialité des documents, suggérant l'étroitesse de leur marge de manœuvre face à l'argument de la modernisation, au codage nationaliste et à l'optimisme technique, qui continuent à jouer à plein. A la manière d'un signal d'alerte, leurs demandes visant à préserver la santé publique risquent d'être jugées excessives ou d'être décrédibilisées si elles apparaissent « comme le produit d'une stratégie ou d'un calcul »<sup>102</sup>. Dans ce contexte, la publicisation ne peut pas constituer une ressource permettant aux services de santé publique de renforcer leur position dans les processus de décision<sup>103</sup>. Le Service sanitaire vaudois craint au contraire d'être accusé d'avoir influencé les opinions au lieu de se « préoccuper exclusivement de protection de santé publique »<sup>104</sup>.

En fait, le codage nationaliste et régionaliste a des effets asymétriques : les experts craignent surtout l'accusation de faire le jeu des opposants. Alors que Lugeon se voit

---

98. *Ibidem*.

99. Mda, « Une question qu'il faut quand même se poser », dans *Nouvelliste valaisan*, 25 février 1960, p. 9.

100. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, Lettre de Lugeon à Burnet, 20 novembre 1959 ; *Ibidem*, Service de la santé publique, « Communication à l'intention de M. le chef du Département », 27 novembre 1959 ; *Ibidem*, Copie d'une lettre du Service de la santé publique à A. Sauter (Service fédéral de l'hygiène publique), 27 novembre 1959.

101. *Ibidem*, Service de la santé publique, « Communication à l'intention de M. le chef du Département », 19 janvier 1960.

102. Francis CHATEAURAYNAUD, Didier TORNY, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2013, p. 32.

103. GILBERT, HENRY, « La définition des problèmes publics », p. 53.

104. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, Copie d'une lettre du Service de la santé publique à A. Sauter, 27 novembre 1959.

reprocher la communication de son document, le chimiste cantonal vaudois Emile Matthey fait un exposé devant un groupe s'inquiétant du danger de pollution, exposé qui est repris par la presse<sup>105</sup>. Aucune réprimande n'est apparemment adressée au chimiste cantonal, même par les autorités sanitaires, à propos de cette violation du principe de confidentialité – malgré les protestations de Lugeon<sup>106</sup>. La différence essentielle est que Matthey s'est montré relativement rassurant, dans un véritable numéro d'équilibrisme rejetant à la fois les affirmations sur l'absence de risques et certaines craintes exagérées. Selon lui, « il semble dès maintenant acquis que les Raffineries du Rhône s'installeront à Aigle - Collombey », et il s'agit donc « de ne pas laisser courir les bruits par trop alarmants et par trop fantaisistes sur les conséquences de cette installation. Cela ne signifie aucunement qu'il n'y a pas de risques. »<sup>107</sup>

Le confinement de l'information constitue donc une partie de la stratégie face au débat public, tant pour les promoteurs de la raffinerie que pour les autorités, même si leurs raisons diffèrent. Toutefois, l'autorité scientifique dont jouit « M. le professeur Lugeon » appelle d'autres réponses. D'une part, pour calmer l'emballement médiatique autour de la fameuse « Mise en garde », Lugeon va, d'entente avec les autorités, créer une certaine distance avec ses propres affirmations<sup>108</sup>. Lorsque la presse présente sa « Mise en garde » comme s'il s'agissait d'un communiqué, Lugeon fait diffuser par l'Agence télégraphique suisse un démenti formulé avec soin : contrairement à ce qui a été publié, « il n'a jamais fait de déclaration publique, ni communiqué à la presse aucun renseignement se rapportant aux recherches aérologiques qu'il effectue actuellement dans la vallée du Rhône »<sup>109</sup>. Rigoureusement exacte, la déclaration n'en laisse pas moins entendre autre chose. Le *Journal et Feuille d'Avis du Valais* interprète ainsi le démenti : il a été attribué « au très honorable professeur Lugeon, que nous connaissons pour être un éminent savant d'une parfaite loyauté, des propos qu'il n'a jamais tenus »<sup>110</sup>. Une telle conclusion ne tient toutefois pas longtemps. Le rapport préliminaire a trop circulé pour que sa préoccupante conclusion ne soit pas connue. Les propos n'ont pas été communiqués à la presse, ils n'en ont pas moins été tenus.

---

105. H[enri] S[TRANNER], « Les Raffineries du Rhône ne pollueront pas l'eau », dans *Gazette de Lausanne*, 28 avril 1960, p. 7 ; Gil Bt., « A l'Union générale des Rhodaniens », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 29 avril 1960, p. 22.

106. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, Lettre de Lugeon à Burnet, 28 avril 1960 ; ACV, SB 124 H 5/3, Copie d'une lettre du Service de la santé publique à Lugeon, 23 mai 1960.

107. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, Lettre d'Emile Matthey (laboratoire cantonal) au Service de la santé publique, 5 mai 1960.

108. *Ibidem*, Service de la santé publique, « Communication à l'intention de M. le chef du Département », 3 mars 1960.

109. Note de la rédaction, « A propos des 'Raffineries de pétrole du Rhône'. Un démenti du directeur de l'Institut suisse de météorologie », dans *Nouvelliste valaisan*, 4 mars 1960, p. 8.

110. Réd[action], « Le professeur Lugeon n'a jamais fait de déclaration », dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 3 mars 1960, p. 6.

D'autre part, le caractère scientifique de l'expertise permet également une réponse : le rapport est « préliminaire », le régime des vents est très complexe, il faut attendre les conclusions définitives de l'analyse météorologique. Certains avancent même que celles-ci seront moins défavorables que le rapport préliminaire<sup>111</sup>. De ce point de vue, l'appel à l'expertise scientifique, après avoir suscité une phase aiguë du débat public, conduit à temporiser de nouveau. De l'été à la fin de l'année 1960, les discussions se calment – jusqu'à ce qu'un article de presse se présentant comme scientifique jette un pavé dans la mare.

### **Alerte au SO<sub>2</sub> : les facteurs d'un regain du débat public**

Dans son édition du week-end des 18-19 février 1961, la *Gazette de Lausanne* publie un long article de son correspondant scientifique, un dénommé Paul Brunner, intitulé « Un aspect inquiétant de la future raffinerie de la plaine du Rhône : le danger de la pollution de l'air »<sup>112</sup>. Le texte multiplie les mises en garde, soutenues par des réflexions et des calculs d'apparence scientifique. Il reprend d'une part les discours sur la topographie et la météorologie. D'autre part, l'article met l'accent sur un gaz spécifique : « l'anhydride sulfureux », ou dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Il affirme que ce gaz, plus lourd que l'air, « retombe toujours au sol », et qu'il forme avec l'humidité de l'air un acide causant des dommages aux végétaux. La conclusion appelle à la création d'une commission de chimistes et de météorologistes qui aurait notamment pour mission d'établir les taux admissibles en ce qui concerne les rejets de gaz.

Cet article rencontre un écho important – un autre journaliste le qualifiera *a posteriori* de « bombe Brunner »<sup>113</sup> – et met le SO<sub>2</sub> au centre des inquiétudes et protestations qui prennent de nouveau de l'ampleur au cours de l'année 1961. Le 22 février, à Saint-Maurice, une alliance réunit, apparemment pour la première fois, les groupes critiques du projet de raffinerie, déjà évoqués : milieux agricoles, dont vigneron et cultivateurs de tabac ; milieux du tourisme, en particulier de Villars ; groupes de protection de la nature et spécialistes de sciences naturelles. De manière révélatrice, le « Manifeste de St-Maurice » qu'ils signent ce jour-là et qu'ils font parvenir aux cantons de Vaud et du Valais ainsi qu'à la presse régionale, dénonce en tout premier

---

111. Voir par exemple *BSGC-VD*, séance du 23 mai 1960, p. 624-625, p. 633.

112. Paul BRUNNER, « Un aspect inquiétant de la future raffinerie de la plaine du Rhône : le danger de la pollution de l'air », dans *Gazette de Lausanne*, 18-19 février 1961, p. 7. Le premier article de Brunner date vraisemblablement de 1958 : Paul BRUNNER, « Hier s'est ouverte l'exposition universelle de Bruxelles 1958 », dans *Gazette de Lausanne*, 18 avril 1958, p. 3.

113. Micha GRIN, « Pour ou contre la raffinerie d'Aigle », dans *l'Illustré*, 5 octobre 1961, p. 31.

lieu un manque d'information « sur les dangers réels de la pollution [...] par l'anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>) », tandis que les vents ne sont évoqués que dans un second temps <sup>114</sup>.

La définition publique du problème rejoint alors celle des experts et des autorités, pour qui le SO<sub>2</sub> était également devenu le principal danger des futures installations <sup>115</sup>. Pourtant, cette convergence ne semble pas résulter d'une publicisation des savoirs des experts : aucune « fuite », aucune révélation d'un rapport interne, aucune évocation de propos tenus par l'un ou l'autre spécialiste mandaté par les autorités. Les savoirs sur le SO<sub>2</sub> présentés dans l'article de Paul Brunner des 18-19 février trouvent leur source ailleurs. En décembre 1960, Brunner rend déjà compte de deux conférences scientifiques. La première, donnée par Max Bouët lors de l'assemblée générale annuelle de la SVSN, touche à la question des vents <sup>116</sup>. La seconde conférence est organisée par le Groupement romand d'hygiène industrielle et de médecine du travail. Celui-ci avait invité le médecin Enrico Vigliani, directeur d'un institut spécialisé en médecine du travail, la « Clinica del lavoro » à Milan <sup>117</sup>, qu'ils avaient déjà fait venir en 1956 <sup>118</sup>. Cette fois, Vigliani est finalement remplacé par son collègue Nicola Zurlo, qui évoque spécifiquement la pollution de l'air pouvant résulter du raffinage du pétrole <sup>119</sup>. C'est cette conférence qui conduit Brunner à mettre l'accent sur le dioxyde de soufre <sup>120</sup>.

En fait, la reprise du débat public reflète une reconfiguration des rapports entre les acteurs concernés par la question, sous trois points de vue au moins : la plus forte implication de groupes critiques des installations ; l'intérêt accru des journalistes ; la mise en œuvre de stratégies de relations publiques par les Raffineries du Rhône. Premièrement, divers groupes sociaux se mobilisent de nouveau dès février 1961. Le 17 février, le sujet est ainsi à l'ordre du jour d'une séance de la Murithienne, la

---

114. CH AEV, 3510-2, 10.14.2.9, Lettre des signataires du « Manifeste de St Maurice » au Conseil d'Etat du Canton du Valais, 8 mars 1961 ; ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, « Manifeste de St-Maurice », 22 février 1961.

115. Déclarations de l'ingénieur Heinrich Ruf dans ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 1, Procès-verbal de la séance sur le projet de raffinerie et de centrale thermique à Collombey / Aigle, tenue au Palais fédéral, à Berne, 24 janvier 1961, p. 2-5.

116. Paul BRUNNER, « Les vents en Valais », dans *Gazette de Lausanne*, 24-25 décembre 1960, p. 4.

117. Michele A. RIVA, Michael BELINGHERI, Silvia FUSTINONI, « The contribution of the Clinica del Lavoro of Milan to the development of industrial hygiene and toxicology in the twentieth century », dans *Archives of Environmental & Occupational Health*, 74/1-2 (2019), p. 30-41.

118. *Revue médicale de la Suisse romande*, 7 (1956, 76<sup>e</sup> année), p. 831-832.

119. En dépit de la spécialité du conférencier, la santé des travailleurs de la future raffinerie n'est jamais thématisée dans les débats, ce qui reconduit le cloisonnement entre cette question et celle de l'environnement : Renaud BÉCOT, Marie GHIS MALFILAIRE, Anne MARCHAND, « Introduction. Pour un décroisonnement scientifique de la santé au travail et de la santé environnementale », dans *Sociétés contemporaines*, 121/1 (2021), p. 5-27.

120. Paul BRUNNER, « Utile mise au point d'un savant italien. Le problème de la pollution de l'air », dans *Gazette de Lausanne*, 28 décembre 1960, p. 7.

Société valaisanne des sciences naturelles. L'abbé Ignace Mariétan (1882-1971)<sup>121</sup>, président de cette société et figure importante des sciences naturelles et de la protection de la nature en Valais, résume le rapport de Lugeon<sup>122</sup>. Max Bouët lui avait écrit quelques jours plus tôt que les « conclusions du premier rapport restent valables et reflètent assez bien le point de vue objectif et météorologiste dans cette affaire »<sup>123</sup>. Cinq jours plus tard, Mariétan figurera parmi les signataires du « Manifeste de St-Maurice ». Ces mobilisations résultent vraisemblablement, au moins en partie, de la concrétisation du projet de centrale thermique liée à la raffinerie. Celle-là inquiète en effet davantage que la raffinerie, les émanations de gaz étant jugées plus importantes. La coïncidence de la reprise de la discussion publique – Murithienne le 17 février, « manifeste » le 22 – et de la demande d'autorisation de construire la centrale – mise à l'enquête le 20<sup>124</sup> – n'est sans doute pas fortuite.

L'article des 18-19 février dans la *Gazette de Lausanne* est lui-même à situer dans ces nouvelles mobilisations. Son auteur, Paul Brunner, devient en effet un porte-drapeau de l'opposition à la construction d'une centrale électrique à Aigle. Dans un premier temps, il défend et diffuse discrètement son texte<sup>125</sup>. Par la suite, Brunner devient de plus en plus actif. Il multiplie les articles dans la presse, et surtout participe à la fondation en juin 1961 de « l'Association romande pour la protection de la vallée du Rhône, de la Riviera vaudoise et du bassin lémanique », dont il devient le président et qui répand différents textes, souvent virulents, critiquant la construction des installations pétrolières<sup>126</sup>.

La place offerte par la *Gazette de Lausanne* à Paul Brunner en février et mars 1961 pointe vers un deuxième facteur de publicisation : le rôle joué par les médias. Liée au Parti libéral vaudois, la *Gazette* ne peut guère être rangée du côté des opposants au projet de raffinerie. L'article de Brunner cité n'est pourtant pas la seule publication à refléter une position nuancée du journal. Le 27 janvier 1961, une page presque entière est consacrée à un reportage qui laisse largement la parole à ceux qui s'alarment des pollutions liées à la raffinerie. Une partie de la page est même

---

121. Marcel BURRI, *Ignace Mariétan (1882-1971) : itinéraire d'un précurseur*, Sion, Musées cantonaux du Valais, 1996.

122. « Partie administrative », dans *Bulletin de la Murithienne*, 1961, p. 131 ; F.-Gérard GESSLER, « Raffinerie du Rhône et la pollution de l'air », dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 24 février 1961, p. 10.

123. CH AEV, Ignace Mariétan, 284, Lettre de Max Bouët à Ignace Mariétan, 13 février 1961.

124. « Commune d'Aigle. Avis d'enquête », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 20 février 1961, p. 4 ; ACV, SB 124 H 5/2, Décision du Conseil d'Etat concernant les recours relatifs à la construction d'une centrale thermo-électrique à Aigle, 24 novembre 1961, p. 3.

125. Cg., « Première séance de la législature du Conseil général de Monthey », dans *Nouvelliste du Rhône*, 23 février 1961, p. 11.

126. Sur cette association, voir surtout les documents dans ACV, SB 124 H5/4, notamment les statuts datés du 7 juin 1961.

réservée à une prise de position d'Edmond Altherr sur « Les inquiétudes de la minorité »<sup>127</sup>. Il est possible que ces publications traduisent les ambivalences des libéraux proches des milieux touristiques, à moins qu'elles ne découlent surtout de la liberté de ton qui règne alors à la *Gazette de Lausanne*<sup>128</sup>.

Quoi qu'il en soit, les autres journaux investissent rapidement la question, en reprenant notamment le premier article de Brunner. Si les médias suivaient le projet pétrolier depuis ses débuts, cette phase marque un accroissement par rapport à la publicisation du voyage italien ou du cri d'alarme de Lugeon. Alors que dominaient jusque-là les commentaires de correspondants, les courts communiqués et les dépêches d'agence, des pages entières donnent désormais la parole aux opposants et aux partisans. Cette attention s'explique tout d'abord par la perte d'efficacité des mécanismes de marginalisation des critiques. En effet, les préoccupations concernant les effets du SO<sub>2</sub> peuvent de nouveau s'afficher comme scientifiques, échappant ainsi au soupçon de dissimuler une opposition économique. Diplômé de l'Université de Lausanne et enseignant de mathématiques et de sciences naturelles au Collège scientifique cantonal<sup>129</sup>, Paul Brunner est ainsi présenté comme « physicien », comme « homme de science », comme « professeur ». La confusion entretenue sert assurément sa cause, comme lorsqu'un journal valaisan le qualifie de « professeur à l'Université de Lausanne »<sup>130</sup>. Autour de Brunner s'élèvent toutefois aussi les voix de quelques personnalités scientifiques plus connues, dont Marc-Henri Thélin, professeur de médecine légale à l'Université de Lausanne, vice-président de l'Association romande pour la protection de la vallée du Rhône, de la Riviera vaudoise et du bassin lémanique<sup>131</sup>, et même le célèbre physicien Auguste Piccard<sup>132</sup>.

L'attention médiatique est également liée à une redéfinition du problème, favorisée par la focalisation sur le SO<sub>2</sub> : de plus en plus souvent, les pollutions sont décrites comme posant des problèmes de santé. Le *Nouvelliste*, pour expliquer qu'il reproduit le premier article de Brunner et une réponse des Raffineries du Rhône, écrit par exemple : « La santé publique justifie largement le présent débat. »<sup>133</sup> En avril,

---

127. P. A. DENTAN, Colette MURET, « Raffinerie de pétrole dans la plaine du Rhône », dans *Gazette de Lausanne*, 27 janvier 1961, p. 5.

128. Alain CLAVIEN, *Grandeurs et misères de la presse politique : le match Gazette de Lausanne - Journal de Genève*, Lausanne, Antipodes, 2010, p. 220-230.

129. *Annuaire et indicateur vaudois réunis*, 1957, p. 1100.

130. Paul BRUNNER, « Un aspect inquiétant de la future Raffinerie de la Plaine du Rhône : le danger de la pollution de l'air », dans *Feuille d'Avis du district de Monthey*, 28 février 1961, p. 2.

131. CH AEV, 6810-1, 4.1.1, Lettre de l'Association romande pour la protection de la Vallée du Rhône, de la Riviera vaudoise et du bassin lémanique au conseiller d'Etat valaisan Oskar Schnyder, 24 octobre 1961 ; sur Thélin, voir « M. Marc-Henri Thélin », dans *UNI-Lausanne*, 62 (1990), p. 84.

132. Auguste PICCARD, « Meilleure solution : l'usine thermique en haute montagne », dans *Gazette de Lausanne*, 19 mai 1961, p. 5.

133. « Pollution - Non pollution de l'air », dans *Nouvelliste du Rhône*, 24 février 1961, p. 15.

un « Comité provisoire pour la protection de la santé des habitants de la vallée du Rhône », nouvellement formé, organise une pétition de médecins qui souligne les risques de bronchites et de pneumonies lorsque la concentration du SO<sub>2</sub> dans l'atmosphère dépasse 20 parties par million (ppm), ainsi que d'« accroissement de la mortalité » en proportion directe de la concentration du gaz<sup>134</sup>. L'activité de ce Comité va jouer un rôle important pour la mise en avant de la question sanitaire, qui est encore renforcée par l'évocation de catastrophes antérieures dans d'autres pays, à l'instar des décès survenus lors d'un « brouillard » toxique dans la vallée de la Meuse en Belgique en 1930<sup>135</sup>. Ce cadrage de la question favorise l'attention des journalistes, qui le promeuvent à leur tour. Loin de se réduire à un conflit particulier entre industrie pétrolière, agriculture et tourisme, l'affaire semble ainsi opposer le mérite économique du projet et l'intérêt général représenté par la santé publique<sup>136</sup>. Cet appel à des valeurs supérieures permet aux médias de mettre en scène une polémique. On touche là au dernier aspect de la reconfiguration des relations entre les acteurs concernés.

### Marginaliser les critiques par les relations publiques

Si controversé il y a, c'est aussi parce que la Société des Raffineries du Rhône peut davantage réagir aux discussions publiques. Le 1<sup>er</sup> juillet 1960, un peu plus de six mois avant le retentissant article de la *Gazette de Lausanne*, un chargé de « public relations » – en anglais dans les sources –, a pris ses fonctions dans l'entreprise. Le nouvel employé, Guy Burnand (1922-2001), n'est autre que le journaliste de la *Feuille d'Avis de Lausanne* qui avait très favorablement couvert la visite des raffineries italiennes en 1959. Burnand est idéal pour cette nouvelle position. Comme le note le *Journal de Montreux*, « ses nouvelles fonctions [...] le mettront [...] souvent en relations [sic] avec ses anciens confrères »<sup>137</sup>. Or, Burnand connaît nombre de journalistes, ayant fait ses armes dans de petits journaux régionaux – *L'Eveil*, journal de Moudon, puis le *Courrier du Val de Travers* – avant d'entrer au *Journal de Montreux* (1948-1952) puis à la *Feuille d'Avis de Lausanne* (1952-1960). Il a en outre présidé le

---

134. CH AEV, 6810-1, 4.1.2, Lettre du Comité provisoire pour la protection de la santé des habitants de la vallée du Rhône aux professeurs des Facultés de médecine des universités romandes, aux présidents des sociétés de médecine, aux membres du corps médical des cantons de Vaud et du Valais, 20 avril 1961.

135. « Le débat sur les Raffineries du Rhône », dans *Gazette de Lausanne*, 19 mai 1961, p. 5. Voir Alexis ZIMMER, *Brouillards toxiques : vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*, Bruxelles, Belgique, Zones sensibles, 2016.

136. Cette redéfinition profite notamment aux milieux du tourisme, qui peuvent affirmer qu'ils défendent l'intérêt général. Plusieurs des médecins du Comité pour la protection de la santé des habitants de la vallée du Rhône exercent ainsi dans les localités touristiques de Villars et de Leysin. Voir CH AEV, 3510-2, 10.14.7.19/1, Lettre du Comité pour la protection de la santé des habitants de la vallée du Rhône au Conseil d'Etat du Canton du Valais, 9 mai 1961.

137. « M. Guy Burnand quitte la 'Feuille d'avis' de Lausanne », dans *Journal de Montreux*, 2 juillet 1960, p. 11.

Cercle lausannois des journalistes professionnels, et entretient des relations amicales avec les employées de l'Agence télégraphique de Lausanne<sup>138</sup>. Il est difficile d'en dire davantage sans sources internes à l'entreprise, mais le recrutement de Burnand répond vraisemblablement, au moins en partie, au fort écho médiatique du rapport de Lugeon, puisqu'il est débauché en mars ou en avril, soit peu après le pic de l'intérêt pour l'expertise des météorologues<sup>139</sup>.

Lorsque Brunner commence à faire paraître ses articles critiques, les Raffineries du Rhône sont donc parfaitement en mesure de réagir. Guy Burnand fait déjà publier une réponse au court article que Brunner consacre en décembre 1960 à la conférence de Nicola Zurlo<sup>140</sup>. Lorsque paraît le grand article du numéro des 18-19 février 1961, le chargé des relations publiques réagit de nouveau, engageant jusqu'à la mi-mars une controverse avec le correspondant de la *Gazette de Lausanne*<sup>141</sup>. Les désaccords portent sur la nocivité réelle du SO<sub>2</sub>, minimisée par la société de la raffinerie, et sur le risque de dommages : alors que Brunner remet en cause la possibilité d'une dilution des polluants, allant jusqu'à parler d'un « risque d'une destruction quasi totale des cultures sensibles dans la plaine du Rhône », les promoteurs de la raffinerie et de la centrale thermique contestent que la région puisse être qualifiée de « profondément encaissée » et que le régime des vents soit si défavorable. Par ses réponses, la société contribue à l'émergence d'une controverse qui retient l'attention médiatique. L'assemblage de l'article critique et de la réplique des promoteurs est ainsi largement repris par d'autres titres de presse<sup>142</sup>.

Pour autant, et c'est un point important, cette accentuation du débat public ne s'accompagne pas d'une modification claire des rapports de force entre les acteurs. Certes, d'une part, la publicisation offre une tribune aux milieux inquiétés par le risque de pollutions, entraînant un renouvellement de l'attention politique, dans les communes, au Grand Conseil vaudois et au Grand Conseil valaisan. Mais d'autre part, les promoteurs des installations pétrolières ont eux-mêmes amélioré leurs stratégies médiatiques, comme on peut le constater par différents exemples. Les Raffineries du Rhône ne se contentent pas de répondre aux premiers articles de Brunner,

---

138. ACV, Dossier ATS BURNAND (Guy) ; « Un départ à notre rédaction », dans *Journal de Montreux*, 25 janvier 1952, p. 7 ; « A nos lecteurs », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 30 juin 1960, p. 11.

139. ACV, SB 124 H 5/2, Dossier 13, Procès-verbal de la séance tenue à Lausanne au sujet des Raffineries de pétrole Aigle/Collombey, 22 avril 1960, p. 1.

140. « Aucune pollution 'anormale' de l'air de la vallée du Rhône », dans *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1961, p. 5.

141. « Réponse des Raffineries du Rhône », dans *Gazette de Lausanne*, 23 février 1961, p. 5 ; « P. Brunner répond aux Raffineries », dans *Gazette de Lausanne*, 2 mars 1961, p. 8 ; « La réponse de Paul Brunner aux Raffineries (II) », dans *Gazette de Lausanne*, 4 mars 1961, p. 6 ; « Pollution de l'air dans la Plaine du Rhône. La duplique des Raffineries », dans *Gazette de Lausanne*, 11-12 mars 1961, p. 11.

142. Entre autres : « Pollution - Non pollution de l'air », dans *Nouvelliste du Rhône*, 24 février 1961, p. 15 ; « Un aspect inquiétant de la future Raffinerie de la Plaine du Rhône : le danger de la pollution de l'air », dans *Feuille d'Avis du district de Monthey*, 28 février 1961, p. 2.

mais continuent à le faire lorsque celui-ci se tourne vers d'autres journaux<sup>143</sup>. En outre, l'entreprise cherche à mobiliser la parole de l'Etat en sa faveur. C'est déjà le cas en amont de la première réplique à Brunner, lorsque les Raffineries du Rhône adressent une lettre aux exécutifs cantonaux vaudois et valaisan en leur demandant l'autorisation de la faire publier dans la presse<sup>144</sup>. Dans la réplique elle-même, l'entreprise publie finalement des extraits de cette lettre insistant sur les engagements qu'elle estime avoir pris<sup>145</sup>. L'exemple le plus flagrant de ces tentatives de faire parler les autorités survient en novembre 1961. Après avoir conclu un contrat leur permettant de raffiner du pétrole libyen, pauvre en soufre, les Raffineries du Rhône en informent le Conseil d'Etat du Canton du Valais et lui soumettent même un projet de communiqué de presse<sup>146</sup>. L'exécutif valaisan ne le reprend pas tel quel à son compte, mais adopte en séance officielle une décision qui « prend acte » en particulier de la teneur en soufre du brut utilisé et des calculs concernant la valeur maximale des retombées de SO<sub>2</sub>, dans des formulations identiques à celles du projet de communiqué de l'entreprise, à l'exception de certaines tournures acrimonieuses (« campagne sournoise », « inanité des assertions inutilement alarmantes »)<sup>147</sup>. Cette décision du Conseil d'Etat vise vraisemblablement seulement à soutenir l'entreprise dans le débat public<sup>148</sup>. On peut se demander aussi si les Raffineries du Rhône ne sont pas à l'origine d'un autre communiqué du Conseil d'Etat valaisan, réagissant quant à lui à une lettre ouverte de l'association présidée par Brunner<sup>149</sup>.

Dans cette période, les tactiques de relations publiques des promoteurs des installations pétrolières s'ajoutent donc au poids de l'idéologie de la modernisation et au codage nationaliste. Les prises de parole des critiques se font toujours plus virulentes, vraisemblablement également en réaction aux communiqués de la Société des Raffineries du Rhône, qui ne se prive pas elle-même de remarques personnelles mordantes. Le résultat en est un climat tendu qui marginalise progressivement les

143. « A titre de document. Une catastrophe est-elle possible dans la plaine du Rhône ? », dans *Journal de Genève*, 17 juillet 1961, p. 2 ; « Raffinerie d'Aigle et pollution de l'atmosphère », dans *Journal de Genève*, 22-23 juillet 1961, p. 2.

144. ACV, S 137/49, 1) Raffinerie et centrale thermique Aigle/Collombey, lettre des Raffineries du Rhône au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, 30 janvier 1961.

145. « Réponse des Raffineries du Rhône », dans *Gazette de Lausanne*, 23 février 1961, p. 5 ; ACV, S 137/49, 1) Raffinerie et centrale thermique Aigle/Collombey, lettre des Raffineries du Rhône au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, 21 février 1961.

146. CH AEV, 3510-2, 10.14.2.15/3, Lettre des Raffineries du Rhône au Conseil d'Etat du Canton du Valais, 16 novembre 1961.

147. Comparer *Ibidem*, projet de communiqué de presse du Conseil d'Etat du Canton du Valais, rédigé par les Raffineries du Rhône, 16 novembre 1961 avec l'extrait du protocole des séances du Conseil d'Etat du Canton du Valais, 21 novembre 1961, dans le même dossier.

148. La décision du Conseil d'Etat est au moins publiée dans *Nouvelliste du Rhône*, 25 novembre 1961, p. 23 ; *Journal de Sierre*, 28 novembre 1961, p. 4.

149. *Nouvelliste du Rhône*, 7 octobre 1961, p. 1 ; « Prise de position du Conseil d'Etat valaisan », dans *Gazette de Lausanne*, 13 octobre 1961, p. 5.

critiques. En mai, lors d'une conférence de Jean Lugeon organisée à Lausanne par la SVSN, le président prend ainsi le soin de préciser en introduction que la société refuse de s'« engager dans une polémique » et que sa « ligne de conduite est et demeure l'étude scientifique et l'information objective »<sup>150</sup>. Extrêmement prudent ou inquiet, il ne laisserait même à personne le temps de poser des questions après l'exposé<sup>151</sup>. De fait, les prises de parole de Lugeon posent problème aux promoteurs de la raffinerie. En octobre 1961, à la suite de ses déclarations lors d'une conférence de presse de la nouvelle Commission fédérale de l'hygiène de l'air, une polémique s'engage par voie de presse<sup>152</sup>. Cette polémique conduit en décembre le chef du Département fédéral de l'intérieur à recommander au météorologue de ne plus s'exprimer dans les journaux, afin de ne pas « laisser croire à un différend personnel entre le professeur Lugeon et les Raffineries du Rhône »<sup>153</sup>.

Le processus de marginalisation des critiques est visible aussi dans la trajectoire de l'Association romande pour la protection de la vallée du Rhône, de la Riviera vaudoise et du bassin lémanique présidée par Paul Brunner. Dès 1961, celle-ci peine, si on en croit Henri Roh, à obtenir la publication de ses textes dans la presse<sup>154</sup>. En septembre 1962, la marginalisation atteint son point culminant. La presse se fait l'écho d'une « rétractation » de ladite Association, dans laquelle celle-ci reconnaît « que la société Raffineries du Rhône S.A. n'a pas 'menti' aux autorités et que celles-ci n'ont pas été 'dupées' par elle »<sup>155</sup>. Outre le travail de relations publiques des promoteurs de la raffinerie, il n'est pas invraisemblable que cette rétractation soit le résultat de menaces de poursuites juridiques. En tout cas, peu nombreux sont ceux qui, à l'instar d'Edmond Altherr, osent présenter de telles formulations comme des excès de langage regrettables, et non comme la preuve d'une campagne de dénigrement malhonnête<sup>156</sup>. L'affaire connaît son épilogue en novembre 1962, lorsque Brunner est remplacé à la présidence de l'Association romande pour la protection de la vallée du

---

150. ACV, PP 1100/1017, Document dactylographié, non daté (introduction prévue à la conférence de Jean Lugeon du 3 mai 1961).

151. « Pollution certaine dans la plaine du Rhône », dans *Gazette de Lausanne*, 5 mai 1961, p. 10.

152. Sur cette affaire, voir surtout CH AEV, 3510-2, 10.14.2.13, « Justification de l'attitude de Jean Lugeon dans l'affaire de la pollution de l'air aux Plaines du Rhône », 17 novembre 1961.

153. [s.n.], « Le Conseil fédéral et les polémiques causées par le professeur Jean Lugeon », dans *Nouvel-  
liste du Rhône*, 1<sup>er</sup> décembre 1961, p. 2.

154. Henri ROH, « L'obstruction continue », dans *Nouvelliste du Rhône*, 26 août 1961, p. 15.

155. Voir entre autres : *Nouvelliste du Rhône*, 22-23 septembre 1962, p. 1 et p. 8 ; *Journal de Montreux*, 22 septembre 1962, p. 2 ; *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 24 septembre 1962, p. 2 ; *Courrier de Leysin*, 25 septembre 1962, p. 2 ; *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 25 septembre 1962, p. 13 ; *La Liberté*, 25 septembre 1962, p. 16.

156. Henri ROH, « La minute de vérité », dans *Nouvelliste du Rhône*, 28 septembre 1962, p. 11 ; Edmond ALTHERR, « Les raffineries et leur fumée », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 8 octobre 1962, p. 1-2 ; Paul ANEX, « Les raffineries et leur fumée », dans *Feuille d'Avis du District d'Aigle*, 15 octobre 1962, p. 1.

Rhône, de la Riviera vaudoise et du bassin lémanique, qui se fend d'un communiqué apaisant <sup>157</sup>.

### 3 Conclusion

En parallèle des discussions publiques, les procédures d'autorisation des infrastructures suivent leur cours. Les travaux sur le site de la raffinerie commencent au printemps 1960 et le Conseil d'Etat du Canton du Valais délivre une autorisation de construire en juillet de la même année <sup>158</sup>. A la fin de mars 1961, une autorisation est délivrée par le Département militaire et des assurances du Canton de Vaud pour la construction d'une centrale thermique à Aigle <sup>159</sup>. Après le dépôt de recours par les milieux inquiets des pollutions, le Conseil d'Etat vaudois statue en novembre, confirmant l'autorisation, mais l'assortissant de conditions supplémentaires, en particulier une hauteur de cheminée de 300 mètres afin de garantir une dispersion des émissions de SO<sub>2</sub> <sup>160</sup>. Les promoteurs de la centrale se tournent alors vers d'autres sites, et en particulier un lieu dans la plaine situé sur la commune de Vouvry, avant de finalement retenir une construction sur le promontoire rocheux de Chavalon, à 830 mètres d'altitude, permettant de diminuer la hauteur de la cheminée <sup>161</sup>.

De ce point de vue, il faut souligner que les critiques n'ont pu être constamment marginalisées. Les controverses publiques ont pu avoir lieu, et ont exercé une influence certaine, mais non exclusive, sur les conditions finalement posées aux implantations pétrolières par des autorités cantonales initialement très favorables aux promoteurs des projets. Le gouvernement de la critique n'en a pas moins restreint la palette des résultats possibles. A aucun moment la modernisation et l'industrialisation ne sont remises en cause. Le soupçon que les oppositions font le jeu d'intérêts particuliers continue à peser lourd, au point de museler les services sanitaires et certains experts. La solution ne peut venir que de la technique, et prend donc la forme de normes d'émissions et de l'altitude des cheminées.

Il faudrait pouvoir poursuivre l'enquête au-delà de la mise en service des installations pétrolières. Les nombreuses difficultés économiques rencontrées par l'entreprise dès

---

157. « Importante assemblée », dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 21 novembre 1962, p. 9.

158. CH AEV, 3510-2, 10.14.2.9, Copie de la décision du Conseil d'Etat du Canton du Valais autorisant la construction de la raffinerie, 27 juillet 1960.

159. ACV, SB 124 H 5/2, Troisième liasse, Dossier « Monsieur René Burnet, Chef du Service de santé publique, Centrale thermique », décision du Département militaire et des assurances du Canton de Vaud concernant la construction d'une centrale thermique, 28 mars 1961.

160. *Ibidem*, Décision du Conseil d'Etat concernant les recours relatifs à la construction d'une centrale thermo-électrique à Aigle, 24 novembre 1961.

161. Christophe BABAIANTZ, « D'Aigle à Chavalon en passant par la Porte-du-Scex », dans *Bulletin technique de la Suisse romande*, 92/7 (1966), p. 106-109.

son ouverture, ainsi que les changements de propriétaire, ont certainement pesé sur les formes du consentement local à l'industrie. A plusieurs reprises, la réduction de la production provoque vraisemblablement une diminution des émissions, et le débat porte plutôt sur la mise au chômage d'une partie du personnel. De manière similaire, la centrale thermique de Vouvry fonctionne rarement à pleine capacité, l'élévation du prix du pétrole après 1973 affectant le rendement de la production d'électricité.

Il faudrait en outre pouvoir élargir la focale. Les études d'autres sites pétroliers et pétrochimiques dans le monde montrent en effet la complexité des accommodements locaux aux industries polluantes<sup>162</sup>, accommodements qu'on ne saurait donc saisir sous le seul angle d'une « fabrique du consentement » par les stratégies médiatiques. Quels facteurs économiques, politiques ou culturels ont favorisé l'acceptation continue de l'industrie pétrolière sur le territoire ? Les emplois créés, les rentrées fiscales, les liens entre l'entreprise et la politique locale, les éventuels dédommagements payés par l'entreprise aux agriculteurs lésés sont quelques-uns des éléments qui mériteraient l'attention. Il conviendrait de s'interroger également sur la mise en œuvre de la prévention de la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que sur les discours des travailleurs de l'entreprise et de la population locale.

Répondre à ces questions non seulement pour le site de Collombey, mais aussi pour d'autres sites de raffineries construites ou seulement prévues en Europe dans la première moitié des années 1960, permettrait d'éclairer sous un jour nouveau la pétroli- sation de nos sociétés, les débats qui l'ont accompagnée, et ainsi certaines des forces ayant contribué aux graves périls climatiques et plus largement écologiques auxquels nous faisons aujourd'hui face.

---

162. BÉCOT, LE NAOUR (dir.), *Vivre et lutter dans un monde toxique*.